

**DOCUMENTATION
FINALE
ASSEMBLÉE
DES DÉLÉGUÉ-E-S
NUMÉRIQUE
27 JUIN 2020**

Début : 10h00



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S NUMÉRIQUE DU 27 JUIN 2020

- 10h00
1. **Ouverture de l'AD**
 2. **Communications**
 3. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
 4. **Sortir de la crise dans la solidarité**
 - R-1 du Comité directeur : Sortir de la crise dans la solidarité
 - R-2 du PS60+ : La participation des personnes retraitées à la vie en société – aussi pendant la crise du Coronavirus
 - R-3 du JS: Pour une garantie d'emploi !
 5. **Discours d'Alain Berset**, conseiller fédéral
 6. **Soutien à l'initiative pour une 13e rente AVS**
 7. **Affaires statutaires**
 - Règlement de l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse
 - Adoption des comptes annuels 2019
 - Budget 2020 : Crédit complémentaire :
Mise en œuvre de la campagne de solidarité
 8. **Recommandation de vote pour les élections fédérales du 27 septembre 2020**
 - Initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »
 - Modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)
 - Modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille »)
 - Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat
 - Modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)

9. Discours de Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération

10. Résolutions et propositions

- R-4a du PS Neuchâtelois : La démocratie ne s'achète pas : pas de récoltes rémunérées de signatures au PS !
- R-4b Contre-résolution du Comité directeur : La démocratie ne s'achète pas : pas de salaire à la signature au PS !
- R-5 de la Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre » du PS Suisse
- R-6 du PS Migrant-e-s : Profilage racial – agir enfin !
- R-7 du PS Migrant-e-s : Lutter contre la pauvreté au lieu de s'en prendre à la population issue de la migration – contre la rétrogradation du droit de séjour en raison de l'aide sociale et de la langue

Env. 13h00 11. Conclusion

POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR

SORTIR DE LA CRISE DANS LA SOLIDARITÉ

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR : SORTIR DE LA CRISE DANS LA SOLIDARITÉ

La crise du coronavirus a modifié l'économie et la société en profondeur et a brutalement mis en lumière les inégalités. Pour le PS, la situation est claire : la sortie de la crise ne peut se faire que dans la solidarité. Nous voulons une société pour toutes et tous, sans privilèges. Nous accordons de l'attention à tout le monde et nous nous serrons les coudes. Nous devons continuer de protéger ensemble les personnes retraitées et les malades contre la menace du virus. La solidarité, c'est aussi soutenir les personnes qui souffrent le plus de la crise du point de vue économique : les gens qui travaillent sur appel ou qui sont rémunérés à l'heure ; les travailleurs/euses indépendant-e-s ayant des revenus irréguliers ; l'activité économique locale.

La crise nous le montre : les personnes qui font vivre notre société sont celles qui travaillent dans des secteurs tels que la logistique et les transports, la santé, le travail social, le nettoyage, la prise en charge des enfants, le commerce de détail ou la sécurité. Elles méritent plus de respect, des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. « Solidarité » signifie aussi engagement en faveur de l'égalité de toutes et tous, car bon nombre des employé-e-s exerçant une activité d'importance systémique sont des femmes ou des migrant-e-s. Les personnes sans papiers qui vivent et travaillent ici sont également particulièrement menacées et méritent notre soutien.

En termes financiers, les coûts de la pandémie doivent être répartis de manière équitable. Les gens très aisés peuvent et doivent assumer davantage. Les personnes qui ont un salaire très élevé, une fortune gigantesque ou d'énormes bénéfices d'entreprise peuvent et doivent apporter une plus grande contribution. La crise montre que nous sommes toutes et tous tributaires d'un service public fort, financé par des fonds publics. Ce qu'il faut maintenant, ce ne sont pas des mesures de démantèlement, mais des investissements substantiels dans la formation, les soins et la prise en charge.

La pandémie de coronavirus l'a prouvé : notre société est forte lorsque nous faisons preuve de solidarité. La solidarité est LE moyen de sortir de la crise. Elle doit également être coordonnée à l'échelle internationale. Parce que les États les plus faibles dépendent plus que jamais de notre soutien, tout comme les groupes de personnes qui n'ont pas ou que peu de protection – réfugié-e-s, personnes déplacées, pauvres, personnes âgées et malades. La Suisse doit contribuer à ce que les mesures actuelles et futures (de l'aide d'urgence à la distribution de vaccins) bénéficient à tous les pays de manière égale.

Les revendications du PS Suisse

Le PS exige des mesures concrètes pour surmonter la crise dans un esprit de solidarité. Dans ce contexte, la santé mentale et physique de la population doit toujours être une priorité. Notre objectif est de sauver des vies, de protéger des emplois et de façonner un avenir meilleur.

- Il faut pouvoir respecter les mesures de protection de la santé sur tous les lieux de travail. Toute personne faisant partie d'un groupe à risque ou devant protéger des parents appartenant à des groupes à risque doit pouvoir rester chez elle et être payée via les fonds de l'allocation pour perte de gain (APG).
- Le pouvoir d'achat soutient l'économie. Les rentes doivent être maintenues et les salaires doivent continuer d'être versés. Toute personne gagnant moins que le salaire médian (CHF 6500.–, montant brut à raison d'un taux d'activité de 100 %) ne devrait pas, en cas de chômage partiel, recevoir 80 % de son salaire, mais 100 % de celui-ci. Lorsque le chômage partiel n'est pas possible, c'est l'allocation pour perte de gain (APG) qui doit être versée.
- Les primes d'assurance-maladie représentent une lourde charge pour de nombreux ménages dans notre pays. Le PS demande que les primes d'assurance-maladie soient gelées au niveau de 2020. La campagne de votation sur l'initiative populaire du PS exigeant qu'aucun ménage ne dépense plus de 10 % de son revenu disponible en primes d'assurance-maladie est imminente.
- La crise met à rude épreuve le système de sécurité sociale et révèle ses lacunes. Afin de pouvoir enfin couvrir les pertes de revenu de manière uniforme, systématique et complète, le PS exige l'introduction d'une assurance perte de gain générale.
- L'allocation pour perte de gain (APG) doit aussi compenser les pertes de revenu des travailleuses et travailleurs indépendant-e-s. Les prêts sans intérêts sont importants pour les petites et microentreprises. Ils évitent les faillites et sauvent des emplois. Le PS exige qu'après la crise, de tels prêts puissent, sur demande, être convertis en contributions à fonds perdu. Dans le cas contraire, il existe un risque d'endettement généralisé, qui ralentirait encore davantage la reprise économique.
- Pour de nombreuses entreprises, ce sont les loyers qui représentent une charge importante. Le PS exige du Conseil fédéral des prescriptions concrètes qui dispensent les commerçant-e-s de l'obligation de payer un loyer pour les mois à venir. Les propriétaires immobiliers doivent eux aussi nous aider à surmonter la crise en apportant leur contribution.
- Le tourisme, la culture et les loisirs font partie des secteurs particulièrement touchés. Il faut des prêts sans intérêts pour le tourisme durable, des aides à l'investissement

et, notamment pour les petites entreprises, des contributions à fonds perdu. Le PS demande que tous les résident-e-s de Suisse reçoivent un bon d'une valeur de CHF 200.-, qui pourra être utilisé sur le territoire national pour les vacances, la restauration et la nourriture, les loisirs et la culture.

- La crise du coronavirus a montré avec force l'importance du secteur dit des soins (travail de *care*). Le système des soins de santé, le système social, la formation et la prise en charge sont vitaux pour nous toutes et tous. Tous ces domaines sont ceux où les femmes sont largement présentes. Le PS demande que le service public soit élargi dans ces domaines. Il convient d'éviter toute nouvelle privatisation et libéralisation. Le droit à la prise en charge des enfants doit être inscrit dans la Constitution fédérale, tout comme le droit à la scolarisation. Outre les femmes, les personnes âgées jouent également un rôle important dans le domaine des soins, par exemple en s'occupant de leur conjoint-e, de leurs petits-enfants ou d'autres membres de leur famille. Toutes les personnes qui travaillent dans le secteur des soins, qu'elles soient rémunérées ou non, doivent être davantage reconnues.
- Il faut instaurer de meilleures conditions de travail, plus de respect et des salaires équitables pour les personnes exerçant des professions d'importance systémique. Car ces personnes sont souvent mal payées et ne sont guère considérées. Cela doit changer. Le PS appelle tous les employeurs du secteur des soins à récompenser en conséquence le travail plein de dévouement de leurs employé-e-s.
- Dans la reconstruction post-crise, la reconversion écologique occupe le centre des préoccupations. Le PS appelle à des investissements massifs dans la mobilité respectueuse du climat, dans l'assainissement des bâtiments et dans la promotion des énergies renouvelables. Ces investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière de CO₂. Ils créent en outre de nombreux emplois.
- La crise du coronavirus est également une période de numérisation accélérée – voire forcée – d'autres domaines de la vie et de l'économie. La crise a révélé et exacerbé les problèmes à cet égard, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il a été démontré que les administrations publiques ne disposent pas encore du savoir-faire et des ressources suffisantes pour fournir les offres et les services nécessaires. L'investissement dans la formation et la formation continue est nécessaire pour couvrir non seulement les coûts de la formation, mais aussi les coûts du niveau de vie. Telle est la seule façon d'éviter un chômage supplémentaire après la crise et pour être bien préparé à affronter la prochaine crise.
- Les faiblesses de l'infrastructure numérique sont elles aussi apparues au grand jour. D'une part, cela s'applique aux capacités disponibles, mais aussi à l'approche parfois prudente des défis actuels. Dans de nombreux domaines - par exemple dans le secteur scolaire - il y a eu une véritable prolifération d'offres différentes, souvent privées.

De nombreux utilisateurs n'ont pas eu de solution indépendante, en raison de l'absence de solutions uniformes du secteur public. Même si la communication numérique n'est pas la mesure de toutes choses dans tous les domaines. En particulier dans le domaine scolaire, l'enseignement à domicile menace tôt ou tard l'égalité des chances, car les conditions ne sont pas les mêmes pour toutes et tous.

- Le respect de la vie privée, le caractère volontaire et la protection des données doivent être garantis malgré l'utilité du *contact tracing*. Quiconque se met en quarantaine volontaire a besoin d'une garantie de revenu. La numérisation ne doit ni cimenter les inégalités ni en créer de nouvelles.
- Le financement de la crise du coronavirus doit être solidaire. Le PS ne tolérera pas que la crise du coronavirus débouche sur des programmes d'austérité et de démantèlement aux niveaux fédéral et cantonal – un démantèlement qui forcerait les personnes disposant de peu d'argent et les classes moyennes à supporter les coûts de la crise. Les investissements étatiques dans la gestion de la crise du coronavirus sont justes et importants, et la Suisse peut se les permettre. Sur le plan financier, la Confédération repose sur une assise financière solide et la Banque nationale réalise chaque année des bénéfices records. Il n'y a pas non plus de raison de rembourser rapidement la dette, notamment au vu des faibles taux d'intérêt.
- Le financement supplémentaire nécessaire pour lutter contre la crise doit être en adéquation avec les performances économiques : le taux de l'impôt fédéral direct pour les revenus imposables supérieurs à CHF 300 000.– doit être augmenté clairement. Les entreprises doivent payer un impôt de solidarité supplémentaire de 5 %. Les dividendes doivent être imposables dans leur intégralité et un impôt sur les successions doit être perçu sur les héritages de plus de 10 millions de francs suisses. Un impôt de solidarité doit être prélevé sur les fortunes dépassant 500 millions de francs suisses. Le PS Suisse soutient également l'initiative 99% de la JS Suisse.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-2 DU PS60+ : LA PARTICIPATION DES PERSONNES RETRAITÉES À LA VIE EN SOCIÉTÉ – AUSSI PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

La crise du coronavirus a montré que nous étions capables de mener à bien un travail de crise politique et pratique exigeant et que la population pouvait faire preuve d'un large soutien et d'une belle solidarité.

Les mesures prises pour contenir la pandémie de Covid-19 sont drastiques pour l'ensemble de la population. L'âge des personnes joue à cet égard un rôle décisif : il est incontestable que les personnes retraitées et les malades chroniques courent un risque plus élevé de contracter le virus et sont ensuite plus gravement touchées par des symptômes graves. Il va donc sans dire que les personnes vulnérables doivent être protégées.

Cependant, il est également important de veiller à ce que l'image que l'on avait de la (relative) vieillesse jusqu'à présent, avec ses nombreux éléments positifs, soit préservée dans la population. Le groupe très nombreux des personnes âgées de plus de 65 ans doit être appréhendé de manière différenciée et ne doit pas être réduit à une masse homogène de personnes très vulnérables qui doivent être isolées et tenues à l'écart de la société. Par ailleurs, l'étiquetage généralisé des plus de 65 ans comme faisant partie d'un groupe à risque a contribué à donner une image négative des personnes retraitées dans la société.

Même en temps de crise du coronavirus, l'autodétermination ne doit pas être oubliée. Les personnes retraitées doivent se voir accorder le droit d'agir de manière solidaire, en assumant la responsabilité de leur choix, et de suivre des recommandations. Toutes celles et tous ceux qui se sentent en bonne santé et motivé-e-s devraient avoir la possibilité de faire du bénévolat librement choisi dans leur voisinage.

Pendant la crise du coronavirus, il est apparu que l'image de la vieillesse dans la population avait changé et avait conduit à des stéréotypes négatifs. Des articles discriminatoires ont été publiés dans les médias. La question de savoir si les personnes âgées ont droit aux meilleurs soins médicaux possible dans tous les cas a été ouvertement débattue. Il y a eu des insultes envers les personnes retraitées dans l'espace public. Dans ce contexte, la cohésion entre les générations, qui s'est heureusement traduite par de nombreux gestes de solidarité, est un pilier de notre société.

Revendications du PS60+

- 1. Les groupes à risque doivent rapidement être décrits en des termes conformes à l'état le plus récent des connaissances.** L'âge n'est à cet égard qu'un seul des facteurs de risque. Il est inacceptable qu'un groupe important de la société se voie refuser le droit à l'autodétermination au seul motif de l'âge.

Il est clair que les plus vulnérables de la société doivent être protégés par un **concept de protection** qui garantisse leur sécurité et celle des personnes qui s'occupent

d'elles. Toutefois, il faut également veiller à ce que l'autodétermination et le droit aux contacts sociaux soient maintenus dans toute la mesure du possible et que la nécessité de restrictions soit régulièrement évaluée.

2. Les **décisions relatives au traitement médical** en fin de vie, mais aussi au traitement en cas de pandémie, **doivent être prises volontairement par toutes et tous** et ne doivent en aucun cas être influencées par la pression économique ou l'âge.

3. Les **personnes retraitées (toutes les personnes) doivent avoir le droit de participer à la vie en société** et d'être impliquées dans les discussions sur toutes les questions sociales. Il s'agit entre autres d'aborder la question du comportement à adopter avec les groupes à risque. Nous rejetons fermement le dénigrement (*age bashing*) et toute forme de discrimination des personnes retraitées, voire le « meurtre » actif ou passif des personnes plutôt âgées (sénicide).

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-3 DU JS : POUR UNE GARANTIE D'EMPLOI !

Comme d'autres épisodes ou événements avant elle, la crise du coronavirus nous montre, une nouvelle fois, qui « porte » cette société. Ce sont les personnes qui travaillent tous les jours dans les crèches, les écoles, le commerce de détail, les soins et la construction. Ce sont précisément ces personnes qui risquent d'être soumises à une forte pression dans les mois à venir. La menace latente d'un chômage de masse ne fait pas seulement le jeu de l'initiative de résiliation de l'UDC : elle augmente aussi la pression sur les conditions de travail de nombreuses personnes. Nous pouvons déjà constater aujourd'hui que le nombre d'emplois et d'apprentissages mis au concours est en chute libre, tandis que davantage de stages sont proposés. La tendance est claire : de nombreuses personnes sont menacées de perdre leur emploi et, par ailleurs, d'autres emplois de qualité sont remplacés par des stages mal rémunérés et peu réglementés.

Nous avons besoin de changements profonds, afin d'éviter que les gens ne perdent leurs moyens de subsistance économique et que les conditions de travail ne se détériorent. Nous nous opposons au fait que les personnes avec et sans passeport suisse soient montées les unes contre les autres par l'initiative de résiliation et au fait que la pression croissante observée sur le marché du travail oblige les gens à accepter des conditions de travail toujours plus mauvaises. Le PS Suisse ne veut ni ne peut accepter cela.

Telles sont les raisons pour lesquelles le PS Suisse demande une garantie d'emploi. Celle-ci garantit à chacune et à chacun un emploi dans le secteur public à un salaire minimum. La garantie d'emploi est un stock tampon d'emplois rémunérés qui s'accroît automatiquement à mesure que le nombre d'emplois disponibles dans le secteur privé diminue. Elle sert ainsi de mécanisme d'équilibrage anticyclique automatique de la conjoncture, ainsi que de garantie importante de participation sociale pour les personnes à la recherche d'un emploi. Avec sa demande de garantie d'emploi, le PS Suisse rejoint les rangs de plus de 3000 scientifiques qui, dans le cadre de la crise du coronavirus, ont lancé un appel commun dans plus de 30 pays pour exiger ce qui est demandé ici.¹

Pour nous, une chose est claire : la base de la vie en commun solidaire est la sécurité sociale. Cela inclut non seulement la sécurité financière, mais aussi le droit de participer à la vie en société et la possibilité de contribuer à la façonner par sa capacité personnelle de travail.

Les places de travail ne sont pas une fin en soi. Ce que nous voulons réellement, c'est une société dans laquelle nous décidons ensemble du travail à accomplir. Nous répartissons ensuite ce travail de manière équitable. Il n'est absolument pas nécessaire que les gens soient obligés de se faire concurrence de peur de se retrouver sans emploi et donc sans moyens de subsistance économique. Si nous accordons à chacune et à chacun le droit à un travail décent, nous privons le 1 % le plus riche de son moyen le plus important dans la

¹ <https://www.zeit.de/kultur/2020-05/wirtschaften-nach-der-pandemie-demokratie-dekommodifizierung-nachhaltigkeit-manifest>

lutte que nous menons pour de bonnes conditions de travail : la menace latente du chômage.

C'est notamment tant que nous aurons trop peu de personnel soignant et que la transition écologique progressera trop lentement qu'il sera particulièrement absurde de refuser aux gens la possibilité de contribuer à résoudre ces problèmes simplement parce que le marché ne leur offre pas les emplois appropriés. Les personnes qui feront usage de la garantie d'emploi pourraient, par exemple, promouvoir des projets locaux de conversion écologique ou soutenir des établissements de soins. Bien entendu, il est essentiel de veiller à ce que les emplois existants qui nécessitent une formation plus longue ne soient pas dévalorisés et que la garantie d'emploi ne soit pas transformée en une obligation de travailler et utilisée abusivement comme excuse pour justifier des coupes sociales. La crise du coronavirus met une fois de plus en lumière une donnée bien connue : le chômage n'est pas un échec individuel, mais un problème social qui exige une réponse politique. La garantie d'emploi est un élément important de la réponse socialiste.

Proposition du Comité directeur : Rejet.

Le PS soutient le droit au travail. Mais la garantie de l'État en matière d'emploi demandée dans la résolution soulève un certain nombre de problèmes sérieux :

1. Le droit au travail est important. Mais le PS s'est aussi toujours battu pour le travail décent. Le travail doit être plus qu'une thérapie occupationnelle : le travail doit être bien rémunéré, il doit avoir un sens, il doit correspondre aux compétences et aux intérêts de l'individu et assurer la sécurité sociale. Nous ne voulons pas de « jobs purement alimentaires mal payés » qui n'ont pas de sens.
2. Le travail dans le service public serait dévalué. D'une part : sur le plan économique, si des milliers de chômeurs/euses sont employés à un salaire minimum ou faible. D'autre part : du point de vue du prestige social, si le travail dans la fonction publique est présenté comme un « stock tampon d'emplois rémunérés ».
3. La résolution mentionne explicitement le secteur des soins comme un champ d'application possible, ce qui ne rend pas justice à ce domaine professionnel complexe. Le PS se bat pour revaloriser le travail de prise en charge et de soins (travail de *care*), à la fois financièrement et en matière de formation. Nous ne devons donc pas donner l'impression que le travail de prise en charge et de soins peut aussi être effectué sans problème par des personnes sans emploi venant d'autres secteurs ou/et changeant d'orientation professionnelle.
4. La résolution laisse en suspens la question de savoir ce qu'il advient des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas accepter la garantie d'emploi, par exemple parce qu'elles sont sous-qualifiées ou surqualifiées. Y a-t-il des menaces de sanctions dans ce cas ? Y aura-t-il encore des offices de placement réguliers ? L'assurance-chômage restera-t-elle intacte ? Il

existe un danger réel qu'une « garantie » devienne une « contrainte », justifiant ainsi des coupes sociales.

Il est plus important et plus ciblé d'intégrer les personnes sur le marché du travail à long terme et de leur offrir une perspective professionnelle que de les employer dans le cadre de programmes à court terme. Les gens n'ont pas seulement besoin d'un emploi, ils ont besoin d'un travail utile, digne et bien rémunéré. La clé de ce succès réside dans la formation. C'est pourquoi le PS a adopté l'année dernière la prise de position sur le droit à la formation et à la formation continue.

Signataires : Andrea Simonett (JSS), Hannah Pfalzgraf (JSS), Nadia Kuhn (JSS), Camille Cantone (JSS), Julia Baumgartner (JSS), Anna Miotto (JSS), Fabio Oberle (JSS), Joel Jansen (JSS), Ronja Janssen (Comité directeur PSS), Nicola Siegrist (Comité directeur PSS), Muriel Günter (Conférence de coordination)

POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

SOUTIEN À L'INITIATIVE POUR UNE 13E RENTE AVS

Généralités

Les délégué-e-s de l'Union syndicale suisse (USS) ont adopté, en novembre dernier, le texte de l'initiative pour une 13^e rente AVS. Le lancement de l'initiative aura lieu en mars prochain.

Dans le comité d'initiative, les membres du PS sont les suivants : Marina Carobbio Guscetti, Martine Docourt, Barbara Gysi, Bea Heim, Ronja Jansen, Pierre-Yves Maillard, Mattea Meyer.

L'USS demande au PS de soutenir l'initiative ainsi qu'un quota de signatures (20'000 signatures env. comme pour l'initiative « AVSplus: pour une AVS forte »).

Contexte

Selon les bases légales constitutionnelles, les rentes AVS conjointement aux rentes du 2e pilier doivent permettre de « maintenir de manière appropriée le niveau de vie antérieur ». Or avec la baisse des rentes du 2e pilier, couplée avec l'augmentation du coût de la vie, la Suisse s'éloigne de cet objectif. Les femmes sont particulièrement touchées par cette problématique, car elles n'ont souvent qu'une petite rente du 2e pilier, voire aucune.

Contenu de l'initiative

L'initiative demande le versement d'une rente de vieillesse supplémentaire, du même montant que la rente AVS perçue chaque mois. Cela correspond à une hausse mensuelle des rentes de 8,33%. Le montant de la 13^e rente sera déterminé par les années de cotisations, les revenus d'une l'activité lucrative et les bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance (comme c'est actuellement le cas).

Selon l'argumentaire de l'USS, le projet d'initiative permettrait une augmentation de 99 CHF pour la rente AVS minimale, de 197 CHF pour la rente AVS maximale et de 296 CHF pour la rente maximale des couples

Coûts

Selon l'argumentaire de l'USS, une 13e rente AVS coûterait aujourd'hui, un peu moins de 3,5 milliards de francs. Sur ce montant, la Confédération verse 20,2 %, soit environ 700 millions de francs. En 2030, la 13e rente AVS coûterait environ 4 milliards de francs. Ainsi pour assurer son financement, selon les initiants, il faudrait augmenter les cotisations d'environ 0,7 point de pourcentage.

Problématique des PC

Toute augmentation de rente AVS entraîne une réduction correspondante des prestations complémentaires (PC). Cela peut conduire à des situations très insatisfaisantes en raison des effets de seuil. C'est pourquoi le texte d'initiative explicite que le versement de la 13e rente ne doit pas entraîner une réduction des PC ou une perte de droit. Pour ce faire, le Parlement aura deux possibilités : ne pas comptabiliser le montant de la 13e rente comme un revenu ou bien augmenter de 8.33% les besoins vitaux.

Cet aspect est important, car lors de la campagne sur l'initiative « AVSplus: pour une AVS forte », plusieurs acteurs avaient brandi cette menace pour les bénéficiaires de PC.

Bénéficiaires

Ce projet renforce le premier pilier et améliore donc la situation des personnes ayant eu de bas revenus ainsi que la situation des femmes. Voir tableau ci-dessous.

Ménage type Rentes complètes*	Salaire moyen	Rente AVS	Augmentation linéaire (8.33 %)
<i>Salaire médian suisse 2016</i>	<i>Fr. 6'502</i>	<i>Fr. 2'256</i>	<i>Fr. 188</i>
Travailleur de la construction & fleuriste (60%), 2 enfants	Fr. 4'800 Fr. 2'400	Fr. 3'484	Fr. 290
Conducteur de tram & vendeuse à la Coop (50%), 1 enfant	Fr. 5'600 Fr. 2'300	Fr. 3'555	Fr. 296
Agriculteur & agricultrice, 3 enfants	Fr. 3'000 Fr. 3'000	Fr. 3'294	Fr. 274
Paysagiste & employée de la restauration (40%), 2 enfants	Fr. 4'000 Fr. 1'600	Fr. 3'135	Fr. 261
Opérateur en chimie, célibataire, sans enfant	Fr. 7'000	Fr. 2'351	Fr. 196
Professeure, célibataire, sans enfant	Fr. 15'000	Fr. 2'370	Fr. 197
Libraire, 2 enfants, divorcée	Fr. 4'300	Fr. 1'915	Fr. 160
Infirmière (80%), 1 enfant, célibataire	Fr. 5'000	Fr. 2'026	Fr. 169

*Source USS

Proposition du Comité directeur²: Soutenir l'initiative (deux tiers de la majorité).

² Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité de deux tiers des votant-e-s.

POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

AFFAIRES STATUTAIRES

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU PS SUISSE

L'Assemblée des délégué-e-s est l'organe suprême du parti entre deux Congrès. Ses décisions ont aussi force contraignante pour les partis cantonaux, les partis de district et les sections.³

Les compétences et la composition de l'Assemblée des délégué-e-s sont réglées à l'art. 16 des statuts du PS Suisse. Le présent règlement complète les statuts et régit le déroulement de l'Assemblée des délégué-e-s.

1) Préparation de l'Assemblée des délégué-e-s (AD)

- a) Le Comité directeur prépare les dossiers ou objets que traitera l'Assemblée des délégué-e-s et fait des recommandations à l'AD (art. 18.3, lit. g des statuts).
- b) Les documents soumis à l'AD sont publiés sur le site Internet du PS Suisse et envoyés aux délégué-e-s par courriel au plus tard 30 jours avant la réunion (art. 16.6 des statuts).

2) Présidence de l'Assemblée des délégué-e-s

- a) L'Assemblée des délégué-e-s est dirigée par la Présidence du parti.
- b) La présidence des séances veille à ce que tous les genres (sexes) soient représentés de manière égale en matière de demandes de prise de parole (intervention). Le contrôle de l'égalité des genres fait l'objet d'un procès-verbal à des fins de contrôle.
- c) Chaque membre du parti peut prendre la parole lors de l'AD. S'il y a trop de demandes d'intervention, les délégué-e-s ont la priorité.
- d) La présidence des séances détermine l'ordre de traitement des demandes d'intervention. Quiconque souhaite prendre la parole doit en faire la demande par écrit au préalable. Au début de l'AD, la présidence des séances informe les participant-e-s de l'heure limite d'acceptation des demandes de prise de parole sur les différents dossiers.
- e) L'AD est traduite simultanément en allemand et en français. En cas de demande correspondante, il y a également une traduction en langue des signes (DSGS, LSF).

3) Résolutions et propositions

- a) Tous les délégué-e-s ayant le droit de voter peuvent soumettre des propositions à l'AD. Cela inclut également les délégué-e-s suppléant-e-s.

³ Art. 16.1. des statuts du PS Suisse.

- b) Par ailleurs, l'ensemble des organes et organisations habilités à présenter des propositions au Congrès ainsi que les commissions permanentes ont le droit de soumettre des résolutions et des propositions à l'AD (art. 16.7 des statuts).
- c) Les résolutions et les propositions doivent être soumises par écrit avant l'assemblée. La date exacte est chaque fois annoncée par le Secrétariat central dans la convocation. Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, la présidence de l'Assemblée des délégué-e-s peut statuer sur l'octroi d'une dérogation.
- d) Le Comité directeur commente les résolutions et propositions soumises et publie sa prise de position sur le site Internet du PS Suisse au moins deux jours avant l'assemblée.
- e) Les résolutions et les propositions peuvent être brièvement motivées oralement par les auteur-e-s d'une proposition lors de l'AD. Le Comité directeur formule oralement une brève prise de position sur toutes les résolutions et propositions soumises.
- f) Le Comité directeur peut accepter, rejeter ou modifier les résolutions et les propositions. Un vote a lieu dans tous les cas. Dans le cas d'une acceptation moyennant modification, les requérant-e-s décident de s'en tenir ou non à leur version originale.

A-1 du PS Neuchâtelois: Modification dans l'ordre de la phrase

*Le Comité directeur peut accepter, rejeter ou modifier les résolutions et les propositions. Dans le cas d'une acceptation moyennant modification, les requérant-e-s décident de s'en tenir ou non à leur version originale. Un vote a lieu dans tous les cas.
Commentaire : Permuter les phrases 2 et 3 ; ce qui donne un texte plus logique.*

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

- g) Le lancement ou le soutien de référendums, ainsi que le soutien d'initiatives populaires requièrent une majorité des deux tiers des votant-e-s (art. 16.5 des statuts). À cet effet, une requête séparée est toujours nécessaire.

4) Amendements relatifs aux papiers de position

- a) Peuvent soumettre des amendements en lien avec les papiers de position tous les délégué-e-s ayant le droit de voter. Cela inclut également les délégué-e-s suppléant-e-s.
- b) Les amendements des délégué-e-s en lien avec les papiers de position doivent parvenir au Secrétariat central avant l'Assemblée des délégué-e-s. La date exacte est chaque fois annoncée par le Secrétariat central dans la convocation.
- c) Le Comité directeur commente les amendements soumis et publie sa prise de position sur le site Internet du PS Suisse au moins deux jours avant l'assemblée.
- d) Le Comité directeur peut déléguer le traitement des amendements en lien avec les papiers de position à une commission spéciale chargée de l'examen des amendements.
- e) Le Comité directeur peut accepter, rejeter ou modifier les amendements en lien avec les papiers de position. Si l'acceptation n'est pas contestée, aucun vote n'a lieu. Dans

le cas d'une acceptation moyennant modification, il n'est procédé à un vote que si l'acceptation moyennant modification est contestée.

- f) Les amendements en lien avec les papiers de position peuvent être brièvement motivés oralement par les requérant-e-s.
- g) Lors de l'AD, il n'est plus possible de soumettre d'autres amendements en vue de leur intégration dans les papiers de position. Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, la présidence de l'Assemblée des délégué-e-s peut statuer sur l'octroi d'une dérogation.

5) Votes et élections

- a) Au début de la réunion, l'Assemblée des délégué-e-s désigne les scrutateurs/trices.
- b) Les votes se font à main levée (de manière publique), à moins que l'AD ne décide sur demande, à la majorité simple, de tenir un vote à bulletin secret.
- c) La présidence des séances évalue visuellement le résultat d'un vote. Si les rapports de majorité ne sont pas clairs, on procède à un décompte. Si l'Assemblée des délégué-e-s se déroule par voie électronique, on utilise des outils de vote appropriés qui respectent les règles du PS Suisse en matière de sécurité et de protection des données.
- d) En cas de recommandations de vote et de votes finaux en lien avec les papiers de position, le rapport des voix fait toujours l'objet d'un décompte.

A-2 du PS Neuchâtel: Supplément

En cas de recommandations de vote et de votes finaux en lien avec les papiers de position, ainsi que des votes de soutiens aux initiatives et référendums, le rapport des voix fait toujours l'objet d'un décompte.

Commentaire : Ces objets sont également soumis à des majorités qualifiées, le décompte des votes doit donc aussi s'y appliquer.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

- e) Les élections se font à bulletin secret, à moins que l'AD ne décide, sur demande, à la majorité simple, de tenir une élection à main levée (de manière publique). S'il y a autant de candidatures que de sièges disponibles, l'élection se fait à main levée, à moins que l'AD ne décide sur demande, à la majorité simple, de tenir une élection à bulletin secret. Les élections se font à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.
- f) Si nécessaire, le Comité directeur peut soumettre un règlement d'élection à l'AD pour approbation.

6) Tenue d'un procès-verbal

- a) Un procès-verbal des décisions est établi pour chaque Assemblée des délégué-e-s et soumis à l'approbation de l'AD suivante. En outre, toutes les interventions (discours, exposés, etc.), discussions et demandes de prise de parole de l'Assemblée

des délégué-e-s sont enregistrées et conservées au Secrétariat central du PS Suisse pendant dix ans.

- b) Un procès-verbal de contrôle de l'égalité des genres est publié en même temps que le procès-verbal des décisions.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2019

Bilan 2019

Actifs	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	1'836	2'477
PostFinance	688'273	2'681'706
Banque	2'898'663	484'680
Banque (SAF) PS Femmes*	0	1'051
Débiteurs partis cantonaux	21'114	425
Garantie de loyer	45'058	45'036
Débiteurs divers	532'496	564'634
./. DuCroire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	72'956	110'306
Stocks	25'000	27'000
Titres	5'550	4'870
Immobilisations corporelles	259'000	297'000
Total actifs	4'546'746	4'215'984
Passifs		
Créanciers	475'802	415'064
Dettes aux partis cantonaux	8'542	79'305
Passifs transitoires	269'249	758'597
Fonds SAF	0	1'051
Provisions pour les élections	430'000	350'000
Provisions grands donateurs	607'940	513'022
Provisions pour les campagnes	625'000	425'000
Provisions mobilisation	130'000	0
Provisions PS Femmes*	30'000	0
Provisions projets de récolte de fonds	305'688	359'697
Provisions legs	146'586	146'586
Provisions diverses	927'000	581'000
Capital propre	590'938	586'662
Total passifs	4'546'746	4'215'984
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	586'662	582'623
Résultat	4'277	4'039
Capital propre au 31.12.	590'938	586'662

Compte des résultats 2019

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Recettes	5'646'035	5'375'848	6'001'425	6'595'716
Cotisations	1'924'286	2'239'628	2'154'925	2'144'512 ¹⁾
Cotisations des membres	1'643'255	1'947'492	1'859'925	1'849'219
Versements de solidarité	281'031	292'136	295'000	295'293
Récolte de fonds	2'707'885	2'323'300	2'028'640	3'229'211 ²⁾
Dons des membres	653'574	549'824	405'000	699'971
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'458'804	1'232'602	1'311'640	1'839'956
Dons divers	595'507	522'174	312'000	689'285
Legs	-	18'700	-	-
Ventes	285'989	222'819	163'700	166'099 ³⁾
Autres recettes	640'541	588'761	999'160	1'001'885 ⁴⁾
Dissolution des provisions	87'334	1'340	655'000	54'009 ⁵⁾
Dépenses	5'644'268	5'371'810	5'995'325	6'591'439
Frais de production	214'091	149'483	237'538	186'615 ⁶⁾
Médias	166'589	137'513	168'000	117'669
Courriels p. les membres (ea Femmes* soc.)	47'501	10'630	64'538	65'728
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	1'340	5'000	3'218
Coût d'achat des marchandises	4'408	1'000	5'000	29'883
Frais de personnel yc assurances sociales	2'779'101	3'148'006	3'423'661	3'682'458 ⁷⁾
Autres frais de personnel	106'284	131'253	166'200	124'130 ⁸⁾
Frais de location	303'563	265'254	251'016	236'031 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	56'958	61'351	44'500	29'011 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	5'734	6'144	6'600	5'863
Frais administratifs	467'724	284'321	366'660	436'590 ¹¹⁾
Frais informatiques	90'262	86'763	90'500	90'629 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	405'447	128'659	444'900	405'311 ¹³⁾
Frais divers du parti	542'527	529'755	626'950	434'619 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	517'513	378'700	165'000	756'000 ¹⁵⁾
Amortissements	146'621	201'101	166'400	178'073 ¹⁶⁾
Résultat financier	6'737	4'221	400	8'497
Résultat extraordinaire	-2'701	-4'201	-	-12'272 ¹⁷⁾
Résultat annuel	1'767	4'039	6'100	4'277

Centre de coûts 2019

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
Parti	1'598'887	1'827'103	1'666'575	1'932'892 ¹⁸⁾
Cotisations	1'908'131	2'224'238	2'140'125	2'129'837
Dons	592'341	570'156	405'000	700'968
Dépenses courantes	-34'120	-40'380	-59'000	-52'744
Frais de personnel et généraux	-625'544	-641'606	-616'613	-678'500
Congrès	-	-72'539	-	-6'646
AD	-68'589	-73'199	-60'000	-51'069
Actions politiques ponctuelles	-326	-559	-	-
Dépenses CD/présidence	-4'808	-4'800	-8'200	-4'381
Dépenses des commissions	-1'479	-1'581	-3'000	-1'386
Indemnités de la présidence yc dépenses	-71'798	-71'829	-71'837	-71'688
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'211	-25'200	-20'160
Relations internationales	-17'144	-13'781	-34'700	-12'038
Vote général	-27'661	-	-	-
Concept économique	-24'916	-21'807	-	700
Formation	-150'193	-220'899	-146'760	-84'466 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-120'859	-162'186	-108'060	-59'981
CoCo	-12'936	-9'633	-15'000	-13'435
Formation interne	-84	-8'421	-8'100	-316
Université d'été	-6'931	-3'258	-5'600	-3'540
Recrutement de membres	-3'977	-4'784	-5'000	-2'952
Economie & démocratie	-5'000	-9'238	-5'000	-4'242
Grève générale - jubilé	-406	-23'380	-	-
PS60+	-60'273	-58'510	-109'801	-92'934 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-36'392	-35'194	-71'501	-74'788
Dépenses courantes	7'238	7'471	3'000	10'696
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
CD/conférences/GT	-14'650	-15'834	-18'300	-14'117
Rencotres thématiques/campagnes	-9'470	-7'953	-16'000	-7'725
PS Migrant-es	-22'962	-44'091	-43'702	-43'199 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-19'173	-33'253	-33'702	-33'079
Dépenses courantes	-3'789	-10'838	-10'000	-10'120
JS/Juso	-186'378	-187'311	-173'171	-209'682 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-186'378	-187'311	-173'171	-209'682
PS Femmes*	-97'529	-124'093	-165'329	-144'200 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-76'109	-76'654	-81'678	-82'098
Courriels du PS Femme*	18'577	3'158	2'300	17'722
Dépenses courantes	-19'309	-1'560	-3'050	-2'535
Dépenses de la présidence	-3'476	-4'592	-10'500	-5'637
Assemblée des membres	-9'167	-13'118	-15'700	-9'002
Campagnes	-8'045	-5'891	-10'000	-1'406
Année féministe	-	-25'436	-46'701	-61'245

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	
Publications	-249'341	-239'842	-245'391	-223'541	24)
links	-140'673	-138'431	-138'134	-119'991	
socialistes	-71'892	-67'473	-72'258	-71'868	
PS Svizzera	-36'777	-33'938	-35'000	-31'682	
Campagnes	-903'629	-942'964	-1'076'273	-1'907'155	25)
Frais de personnel et généraux	-471'323	-629'651	-471'485	-462'667	
Dépenses courantes	-	-2'133	-5'000	-32	
Campagnes	-1 19'031	-152'574	-81'000	-244'679	
Journaux de votations	-13'380	-17'398	-15'000	-6'557	
Référendums	-80'496	-30'000	-30'000	-134'538	
Initiatives	-1 19'399	-916	-289'538	-177'270	
Elections 2019	-100'000	-110'292	-834'250	-881'412	
Dissolution Provisions campagnes/élections	-	-	650'000	-	
Mobilisation, IT	-440'522	-493'504	-583'072	-544'675	26)
Frais de personnel et généraux	-559'257	-567'622	-582'072	-419'951	
Dépenses courantes	-10'577	-11'287	-16'500	-140'723	
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	129'312	85'405	15'500	16'000	
Récolte de fonds	687'697	635'873	998'025	1'519'032	27)
Frais de personnel et généraux	-277'594	-316'729	-253'615	-260'923	
Diss./approvisionnement des prov.	-193'379	-17'360	5'000	3'218	
Résultat de la collecte de fonds	1'434'844	1'232'602	1'311'640	1'839'956	
Récolte de fonds en ligne	23'960	-	-	-	
Legs	-134	17'360	-5'000	-3'218	
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-280'000	-60'000	-60'000	
Assainissement financier	-180'000	-150'000	-115'000	-200'000	28)
Résultat Shop	6'011	2'275	-	2'203	29)
Résultat annuel	1'767	4'039	6'100	4'277	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnité d'environ 25 000 francs par an, à noter que Marina Carobbio a renoncé à son indemnité 2019. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2018, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes* socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks:	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations:	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique:	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan:	Valeur nominale

COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté de 420 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 390 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 860 000 francs.

en milliers de CHF	2019	2018
Résultat annuel	4.3	4.0
Amortissements (yc Shop)	178.1	201.1
Cashflow I	182.3	205.1
Approvisionnement des provisions	880.9	451.2
Dissolution des provisions	-54.0	-1.3
Dissolution des provisions récolte de fonds	0.0	0.0
Cashflow II	1'009.3	655.0
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	-449.3	292.0
Investissements		
Investissements immobilisations	-140.1	-322.9
Financement		
Évolution Fonds (SAF)	-1.1	-0.7
Évolution Fonds Liquidités	418.9	623.5

En milliers de CHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution
Caisse	1.8	2.5	- 0.6
PostFinance	688.3	2'681.7	-1993.4
Banque	2'898.7	485.7	+2412.9
Liquidités	3'588.8	3'169.9	+ 418.9
Avoir en comptes courants	480.1	502.3	- 22.1
Liquidités brutes	4'068.9	3'672.2	+ 396.7
Autres actifs circulants	213.3	241.9	- 28.6
./. Dettes à court terme	753.6	1'253.0	- 499.4
Actifs circulants nets	3'528.6	2'661.1	+ 867.5

Débiteurs partis cantonaux

Les arriérés de cotisations des partis cantonaux à la fin de 2019 ont tous été réglés au cours du premier trimestre de 2020.

en milliers de CHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	21.1	0.4	-20.7
Dettes aux partis cantonaux	8.5	79.3	70.8
Créances nettes envers les partis cantonaux	12.6	-78.9	-91.5

Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 3 200 000 francs au 31.12.2019. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes* socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds (legs), présidé par Tiziana Mona-Magni. En 2019, un dernier versement a été effectué pour la brochure intitulée « Histoires de femmes de Brusata », financée et publiée en 2017 à l'occasion du 100^e anniversaire des Femmes* socialistes suisses. Avec ce versement, les fonds du legs sont complètement épuisés.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2019 affichent un bénéfice de 4 300 francs.

Recettes

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 1 875 000 francs, est légèrement inférieur au budget. En 2019, les contributions de solidarité ont atteint 295 000 francs, ce qui est conforme au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes dépassent le budget d'environ 1 200 000 francs, dont 515 000 proviennent d'actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes et ont également été dépensées ou reportées en fonction des besoins pour les différentes campagnes (élections fédérales 2019, initiative d'allègement des primes, référendum sur les déductions fiscales pour enfants, campagne contre l'homophobie).

Le Groupe 2019, ou Groupe 2023 à partir de 2020, rassemble les donatrices régulières et les donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 600 personnes) a diminué par rapport à 2018.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons provenant des mailings du PS60+ et des Femmes* socialistes suisses, ainsi que les mailings adressés aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 10 000 francs au PS Suisse en 2019 :

- Piero Hug, 37 000 francs
- Josef Müller, 10 500 francs
- La Mobilière, 37 000 francs
- Raiffeisen Suisse, 57 918 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans *links*, *socialistes* et *solidaires* ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal *links*. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web, ainsi que les recettes provenant de mandats de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux. En 2019, un journal de votations et le journal d'élections ont été produits.

4. Autres recettes

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-e-s à l'université d'été. Par ailleurs, ce poste comprend entre autres des contributions de soutien des lieux accueillant des manifestations et des partis cantonaux organisateurs pour les apéritifs servis à la fin des Assemblées des délégué-e-s. La contribution du Groupe socialiste à la campagne électorale 2019 s'élève à 500 000 francs, comme prévu dans le budget.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 475 000 francs, correspond au montant prévu au budget.

5. Dissolution des provisions

En 2019, des provisions existantes d'un montant de 54 000 francs ont été libérées dans le cadre de la révision du prospectus sur le testament et pour couvrir les amortissements

résultant de l'investissement dans une nouvelle base de données de récolte de fonds. Contrairement au budget, et en raison du résultat positif du financement, aucune provision pour la campagne électorale 2019 et l'initiative d'allègement des primes n'a été libérée.

Dépenses

6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* ainsi que pour les journaux de votations. En particulier, les coûts de production du journal de votations et du journal d'élections sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget. Cela s'explique par la baisse des coûts d'impression résultant du changement d'imprimerie et par un nombre de tirages inférieur aux prévisions.

En 2019, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings envoyés dans le cadre de l'initiative d'allègement des primes, des élections de 2019 et des activités des Femmes* socialistes suisses et les coûts des mailings envoyés aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

7. Frais de personnel

Le total des frais de personnel, y compris les prestations de tiers (honoraires pour les traductions et autres honoraires), atteint, pour 2019, environ 3 682 millions de francs, ce qui est supérieur au budget prévu, à savoir 3 424 millions de francs.

La charge salariale de 2,667 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel (à l'exclusion des prestations de tiers) se montent à 3,225 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu, à savoir 3,010 millions de francs.

Les surcoûts s'expliquent par des ajustements de certains taux d'occupation, des prolongations de contrat de travail ou des embauches supplémentaires dans le cadre de campagnes et de projets. Ce fut le cas en 2019 pour le Secrétariat général, le projet « Année féministe », l'initiative d'allègement des primes, le référendum sur les déductions fiscales pour enfants ainsi que pour la rémunération des travaux préparatoires dans le cadre de l'analyse de l'organisation de notre bureau. Pour diverses raisons, liées tant au personnel qu'à l'organisation, le Secrétariat général a décidé d'analyser attentivement la structure organisationnelle du Secrétariat avec des experts externes et de la rendre plus efficace et plus participative. Un autre écart est constaté dans les frais de personnel pour la campagne électorale 2019, car les coûts des coordinateurs/trices régionaux ont été inclus dans le budget pour solde, sous les autres dépenses du parti, rubrique des participations aux coûts versées aux Partis cantonaux pour les animateurs/-trices. Les vacances de poste dans le domaine des campagnes de

mobilisation ont été compensées par des dépenses supplémentaires dans ce domaine dans le cadre de la campagne électorale, en partie aussi par des affectations à titre d'honoraires.

Avoisinant 391 000 francs, les autres honoraires de tiers sont supérieurs au budget. Des dépenses supplémentaires ont été engagées notamment pour la campagne électorale 2019 et pour le référendum sur les déductions fiscales pour enfants, qui a été lancé après la session d'automne. D'autre part, il y a une réduction des dépenses pour l'initiative d'allègement des primes, car le dépôt n'a pas eu lieu avant 2020.

Les honoraires pour les traductions, soit environ 67 000 francs, sont inférieurs au budget.

8. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (124 000 francs) est inférieure au total budgétisé. En particulier, on a constaté une réduction des dépenses dans le domaine du recrutement de personnel via la publication en ligne des postes vacants ainsi que les remboursements de dépenses et d'autres frais de personnel.

9. Frais de location

Le total des frais de location, qui atteint environ 236 000 francs, est légèrement inférieur au budget.

10. Entretien, réparations, leasing

Le total des dépenses de ce poste est inférieur au budget. Après le déménagement, en 2017, les dépenses d'entretien et de réparation du mobilier et des locaux du bureau ont de nouveau été inférieures aux prévisions.

11. Frais administratifs

D'un montant de 437 000 francs, les frais administratifs sont en 2019 d'environ 70 000 francs supérieurs au budget prévu. La raison principale en est l'augmentation des dépenses d'impression et d'affranchissement. Les premières notamment pour la campagne électorale 2019 et les secondes dans le cadre du référendum sur les déductions fiscales pour enfants.

12. Frais informatiques

En 2019, les frais informatiques s'élèvent à environ 90 000 francs suisses, ce qui est conforme au budget.

13. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l'affichage, à passengertv (publicité pour les passagers des transports publics) et à la publicité en ligne dans le cadre

de la campagne électorale 2019 et de la campagne pour la loi sur les armes (LArm) en mai 2019. Les frais totaux sont légèrement inférieurs au budget.

14. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 434 000 francs, sont de 190 000 francs inférieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. On constate un écart notamment parce que les coûts pour les coordinateurs/trices régionaux de la campagne de mobilisation ainsi que la contribution du PS Suisse aux partis cantonaux pour les animateurs/-trices ont été inscrits sous ce poste du budget, alors que les coordinateurs/trices régionaux étaient en fait engagés par le PS Suisse et que les coûts correspondants figurent dans les comptes annuels sous la rubrique des frais de personnel. Dans le contexte de la campagne électorale 2019, les dépenses dans le domaine des événements ont été inférieures aux prévisions budgétaires.

La distribution aux partis cantonaux du résultat de la collecte de fonds de 2019 correspond au budget de 60 000 francs. Conformément à l'accord entre le PS Suisse et les partis cantonaux, adopté en décembre 2016 et valable jusqu'à la fin de 2019, ces derniers participent au résultat annuel effectif de la récolte de fonds du PS Suisse, un montant fixe étant distribué l'année des élections. En contrepartie, les partis cantonaux renoncent à une collecte de fonds qui leur est propre réalisée à titre professionnel.

Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des partis d'États hors UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. Le remboursement de la cotisation de membre 2018 figure dans les recettes extraordinaires. En 2019, la contribution à l'Alliance progressiste a été versée selon le budget.

15. Approvisionnement des provisions

Les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions.

On a constitué des provisions d'un montant de 280 000 francs pour les campagnes à venir, de 130 000 francs pour le développement de l'outil de mobilisation pour la campagne de mobilisation et de 30 000 francs pour de futurs projets (un montant qui provient de la collecte de fonds réussie des Femmes* socialistes suisses menée dans le cadre de la grève des femmes). Des réserves ont également été accumulées pour couvrir les coûts de conseil liés à l'analyse de l'organisation du Secrétariat central et les dettes de TVA latentes, pour un montant total de 106 000 francs. En outre, la provision non affectée a encore été augmentée de 200 000 francs, afin d'accroître les fonds propres pour de futurs événements extraordinaires. Ce fait est très réjouissant et assure la sécurité financière du parti.

Des provisions ont été constituées dans les frais de personnel pour les obligations envers le personnel (horaires décalés, vacances) et pour la formation et la formation continue futures.

Au total, la constitution de provisions en 2019 s'est élevée à 870 000 francs.

16. Amortissements

En 2019, des investissements ont été réalisés notamment dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle base de données de récolte de fonds. Cet investissement a été avancé dans le temps et n'était pas encore prévu dans le budget 2019. Toutefois, il est entièrement couvert par les provisions déjà existantes à la fin de 2018. Également, des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés et du mobilier a été complété ou remplacé. Si l'on exclut la base de données pour la collecte de fonds, les investissements, en 2019, ont été inférieurs au budget, ce qui a permis de réduire les frais généraux dus aux amortissements.

en CHF	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique <small>(y c. banque de donnée des membres/ base de données récolte de fonds)</small>	Internet	Support publicitaires
Investissements 31.12.2018	273'100	1'527'789	133'308	11'426
Évolution 2019	10'168	129'905	0	0
Investissements 31.12.2019	283'267	1'657'695	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2018	228'300	1'278'289	130'608	11'426
Évolution 2019	20'968	154'405	2'700	0
Correction valeurs 31.12.2019	249'267	1'432'695	133'308	11'426
Valeur comptable 31.12.2019	34'000	225'000	0	0

17. Résultat extraordinaire

Le produit exceptionnel consiste dans le remboursement de la taxe sur le CO2 par la caisse de compensation, le remboursement de la contribution de 2018 par le Parti socialiste européen (PSE) et le remboursement de l'assurance IJM pour les années 2015-2018 sur la base de l'historique des sinistres.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux - tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port -, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 600 000 francs suisses, ce qui est conforme au budget. Les dépenses réelles de 651 000 francs en frais de fonctionnement sont supérieures d'environ 50 000 francs au budget. Les dépenses inférieures aux valeurs budgétisées résultent en particulier des frais généraux de bureau (fournitures de bureau, imprimés, photocopies, frais généraux d'affranchissement) ainsi que des frais informatiques, notamment pour la maintenance et l'assistance. Des surcoûts ont été occasionnés par les honoraires (via les frais de personnel) en rapport avec les travaux préparatoires de l'analyse de l'organisation du Secrétariat central ainsi que par la constitution imprévue de provisions pour cette dernière et pour les obligations différées envers l'Administration fédérale des contributions, taxe sur la valeur ajoutée. En revanche, les amortissements imputés aux frais généraux ont été inférieurs aux valeurs inscrites au budget.

Globalement, les dépenses des services centraux dépassent le budget à hauteur d'environ 60 000 francs.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 933 000 francs, soit 260 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Le montant des cotisations est légèrement inférieur au budget. Les dons effectifs des membres en 2019 sont beaucoup plus élevés que ceux des années précédentes et que ceux qui étaient prévus au budget. Les surcoûts résultent de l'augmentation du pourcentage de postes effectif du Secrétariat général et d'une hausse des frais généraux. Le paiement anticipé pour le Congrès du parti 2020

pourrait être compensé par des dépenses moins élevées que prévu pour les Assemblées des délégué-e-s de 2019.

En avril de l'année sous revue, le Parti socialiste européen (PSE) a rétrocédé la cotisation de membre 2018 au PS et n'a rien facturé en 2019, sur la base d'une interprétation plus stricte de l'interdiction de l'UE sur le financement des partis par des États non membres de l'UE. Comme le PS a déjà été exclu de l'Internationale socialiste en 2017 avec environ 65 autres partis frères, nous payons désormais une cotisation seulement à l'Alliance progressiste (PA), ainsi qu'une contribution à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). En outre, le PS a envoyé des délégué-e-s à une quinzaine de réunions internationales, dont le congrès de l'Alliance progressiste (PA) à Stockholm et la commission des finances de l'Alliance progressiste (PA) à Bruxelles, aux réunions du comité directeur et du conseil de coordination du Parti socialiste européen (PSE) à Bruxelles, aux séminaire de la « Foundation for european progressive studies » (FEPS) et aux congrès du parti du PS Albanie (Parti socialiste d'Albanie), du Parti travailliste (Labour) du Royaume-Uni, du PS Monténégro, du Parti travailliste (PvdA) des Pays-Bas, du PS Suède et du SPD (Parti social-démocrate d'Allemagne). En outre, le PS a reçu des délégués du HDP (Parti démocratique des peuples) et du CHP (Parti républicain du peuple) de Turquie lors d'une grande conférence et a invité de jeunes cadres du parti du Kosovo à l'université d'été afin de promouvoir les jeunes talents.

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 84 000 francs et est de 62 000 francs inférieure au budget. Les coûts de l'université d'été, qui s'est tenue pour la sixième fois, et les autres centres de coûts de matériel, sont dans les limites du budget ou inférieurs à celui-ci. Les dépenses inférieures aux valeurs budgétisées sont principalement dues à une diminution des dépenses de personnel à la suite de la réduction du pourcentage de postes et à l'utilisation des ressources en personnel pour la campagne électorale 2019.

20. PS60+

Les dépenses totales des centres de coûts PS60+ sont inférieures au budget. En 2019, on a de nouveau envoyé un appel de dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès. Par ailleurs, les coûts liés à des événements thématiques et à des campagnes sont inférieurs au budget. Certaines activités du PS60+ dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

21. PS Migrant-e-s

Un taux d'occupation (pourcentage de postes) de 20 % est mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. En 2019, les dépenses effectives avoisinent 43 000 francs et sont donc conformes au budget. Les activités du PS Migrant-e-s dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections ».

22. Jeunesse socialiste suisse

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2019, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste suisse, de même qu'un montant supplémentaire de 30 000 francs dans le cadre des élections fédérales. Les surcoûts résultent de l'augmentation des frais généraux, car tant ceux-ci que la part de la Jeunesse socialiste suisse sont supérieurs au budget en raison de l'augmentation des charges salariales totales.

23. Femmes* socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes* socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives de quelque 144 000 francs sont restées inférieures au budget, qui est de 165 000 francs. Les dépenses supplémentaires liées au projet « Année féministe » 2018/2019 dues à la prolongation du poste de travail concerné, ont été plus que compensées, notamment par les dons provenant du mailing et par l'envoi de matériel pour la grève des femmes, ainsi que par des dépenses moindres dans les postes « Dépenses pour la présidence », « Assemblée des délégué-e-s » et « Campagnes ». 30 000 francs provenant des dons pour le mailing ont également été mis de côté pour les futurs projets des Femmes* socialistes suisses. Certaines activités des Femmes* socialistes suisses dans le cadre de la campagne électorale figurent dans le centre de coûts « Élections », comme prévu dans le budget.

24. Publications

Les dépenses globales pour les publications atteignent environ 224 000 francs et sont de 20 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore 6 numéros de *links*, 4 éditions de *socialistes* et toujours 4 de *ps.ch*. La création d'un blog sur *links* et les questions politiques d'actualité n'a pas été réalisée en 2019 et a donc entraîné des dépenses inférieures aux valeurs budgétisées. En outre, les frais de personnel liés à *links* ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison d'une vacance de poste, et le mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* a entraîné des recettes de dons plus élevées que prévu.

25. Campagnes et communication

En 2019, les deux départements « Campagnes et Communication » et « Mobilisation et Informatique » ont de nouveau été scindés.

Outre la campagne électorale 2019, le travail de campagne a concerné principalement les votations fédérales sur la loi sur les armes, le projet liant imposition des entreprises et financement de l'AVS (RFFA), l'initiative d'allègement des primes lancée au printemps et le

référendum sur les déductions fiscales pour enfants. Après les élections, les campagnes pour les votations de février 2020, entre autres « contre l'homophobie », ont été préparées et accompagnées avec succès par des mesures de collecte de fonds en ligne. À l'occasion des votations de mai 2019, un journal de votations a été produit et distribué aux sections. Chaque section a eu droit à 2000 exemplaires gratuits.

Les mesures de récolte de fonds en ligne dans le cadre de la campagne électorale ont généré des recettes d'environ 235 000 francs plus élevées que le montant prévu au budget. Celles-ci ont été utilisées intégralement pour des mesures supplémentaires pendant la campagne électorale. Les dépenses brutes pour la campagne électorale se sont donc élevées à environ 1,76 million de francs.

En raison du résultat général positif du financement, il a aussi été possible de se dispenser de la libération prévue des provisions pour la campagne électorale et l'initiative d'allègement des primes. De plus, on a constitué d'autres provisions pour les campagnes et les élections à hauteur de 270 000 francs.

26. Mobilisation et informatique

En termes d'organisation, le département « Base et informatique » comprend les collaborateurs/-trices des campagnes de base et de l'informatique. Les coûts de personnel des collaborateurs IT sont présentés sous la rubrique « Services centraux ».

Dans le département « Mobilisation », des campagnes de mobilisation ont été encadrées au printemps dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne et Zurich.

La campagne de mobilisation a constitué une partie essentielle de la campagne électorale de 2019. Les ressources en personnel ont été gérées par le centre de coûts « Élections », à l'exception des embauches à durée indéterminée pour lesquelles il y a eu des vacances de poste en 2019.

Une provision de 130 000 francs a été constituée pour le développement prévu de l'outil de mobilisation pour les campagnes de mobilisation.

27. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Il en résulte une plus grande clarté et une évaluation plus réaliste de la situation financière effective.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds se montent à 1 839 000 francs, soit quelque 530 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Le résultat est donc aussi nettement supérieur à celui de l'année électorale 2015 et permet de constituer des réserves pour les campagnes et les projets à venir.

Le nombre de membres du Groupe 2019 est inférieur à celui de 2018. Cela est aussi valable pour le total des revenus en 2019. La participation moyenne de chacun-e de ces très fidèles

donatrices et donateurs s'élève à environ 380 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

La mise en place d'une nouvelle base de données pour la collecte de fonds a été avancée. Ainsi, après l'achèvement réussi de l'avant-projet à l'automne, des investissements ont déjà été réalisés pour cela en 2019. L'investissement est entièrement couvert par les provisions existantes. Au cours de l'exercice écoulé, aucune provision pour des projets de collecte de fonds n'a été constituée.

Du fait des accords conclus à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers participeront au résultat de la récolte de fonds de l'année électorale 2019 via la distribution d'un montant de base de 60 000 francs.

28. Assainissement financier

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires - ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires, qui atteignent 200 000 francs en 2019.

29. Résultat du Shop

Le Shop vend les articles aux partis cantonaux, aux sections et aux membres avec un petit supplément pour la commande, le stockage et l'expédition. Le stock est évalué au prix d'achat à la fin de l'exercice sous revue.

**Bericht der Revisionsstelle
an die Delegiertenversammlung des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 25. März 2020

Proposition du Comité directeur : Adoption des comptes annuels 2019.

BUDGET 2020 : CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE

MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Contexte

La crise du coronavirus a chamboulé notre (co)existence et a eu un profond impact sur l'économie et la politique. Comme l'a également montré la session extraordinaire de début mai, la crise est à la fois un danger et une chance. Le PS s'engage pour que nous surmontions cette crise ensemble et de manière solidaire. À cette fin, nous menons une vaste campagne de solidarité, qui a été lancée en grande pompe fin avril 2020 avec une pétition contre le versement de dividendes par les entreprises recevant une compensation pour le chômage partiel : plus de 30 000 signatures ont été recueillies en très peu de temps.

La campagne de solidarité a deux objectifs. Premièrement, nous appelons de nos vœux de bonnes conditions de travail, plus de respect et des salaires équitables pour les personnes exerçant des professions d'importance systémique. Deuxièmement, il faut un financement solidaire des coûts du coronavirus. Les coûts de la pandémie doivent être supportés de manière équitable.

Le cœur de la campagne consiste en l'envoi de 10 000 drapeaux de solidarité qui seront accrochés dans toute la Suisse jusqu'au mois d'août et que nous enverrons gratuitement, tout en lançant un appel aux dons. Ces drapeaux et d'autres éléments de campagne nous assurent une grande visibilité dans l'espace public. Pour pouvoir mener la campagne de solidarité avec succès, nous avons également besoin de ressources humaines supplémentaires.

Budget approximatif

Ressources humaines	65 000
Graphisme et conception/mise en œuvre	10 000
Publicité dans les réseaux sociaux	15 000
Production de drapeaux	30 000
Frais de port et d'emballage	20 000
Total	140 000

Financement

Les dépenses peuvent être entièrement couvertes au cours de l'exercice 2020 par les dons reçus dans le cadre de la campagne de solidarité.

Requête

Pour la mise en œuvre de la campagne de solidarité, un crédit complémentaire de 140 000 francs est demandé sur les comptes 2020.

Proposition du Comité directeur : Approbation du crédit complémentaire.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE (INITIATIVE DE LIMITATION) »

Contexte

Cette initiative vise à ancrer dans la Constitution fédérale le principe d'une réglementation indépendante de l'immigration par la Suisse et à dissoudre l'accord sur la libre circulation des personnes dans un délai d'un an d'entente avec l'UE, ou à le dénoncer unilatéralement dans un délai d'un mois. Par ailleurs, plus aucun nouvel accord international prévoyant la libre circulation des personnes ne devrait être signé. Cette initiative a été déposée en août 2018, munie de 116 139 signatures valides. Le Conseil fédéral, ainsi que le Conseil national et le Conseil des États, sont fermement opposés à cette initiative populaire. La population suisse est amenée aux urnes le 27 septembre 2020 sur cette question.

Appréciation du projet

Pour le Comité directeur, cette initiative, qui prévoit le contrôle de l'immigration, inscrirait dans la Constitution un repli synonyme de retour en arrière dans le domaine de la politique migratoire. Voilà qui serait l'exact opposé d'une politique socialiste et démocratique en matière de migration et de politique extérieure. Avec cette initiative, l'UDC veut s'attaquer à la libre circulation des personnes et, en premier lieu, torpiller les mesures d'accompagnement ainsi que la protection des salaires. Si la libre circulation des personnes devait prendre fin, les mesures d'accompagnement cesseraient automatiquement de s'appliquer. Cela n'entraînerait cependant pas une réduction de la migration de la main-d'œuvre, mais rien de moins qu'une baisse des salaires et un affaiblissement des droits des travailleurs/-euses en Suisse. Il va de soi, dans la crise actuelle, qu'il est nécessaire de protéger les salaires et les conditions de travail.

Il est illusoire de penser que l'on peut relever les défis de la migration, et en particulier celui de la libre circulation des personnes, par une politique du mur. Il faut plutôt des mesures de politique sociale ciblées et efficaces (par exemple un meilleur accès des travailleurs/-euses de plus de 50 ans à la formation continue) et des mesures de politique intérieure (par exemple dans le cadre de la politique du logement et des transports). Autant de propositions constructives que l'UDC a rejetées au Parlement.

La résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE aurait un impact énorme sur l'économie, nos chercheurs/-euses et nos étudiant-e-s. Parmi les sept accords des Bilatérales I (Accords bilatéraux I), l'accord sur la libre circulation des personnes est

celui qui contribue le plus au produit intérieur brut (PIB). Grâce aux six autres accords des Bilatérales I, la Suisse bénéficie aujourd'hui d'un accès largement non discriminatoire au marché intérieur de l'UE. En ce moment-même, la stabilité économique avec l'UE, notre principale partenaire commerciale, est particulièrement importante.

En outre, cet accord confère aux citoyen-ne-s suisses le droit de vivre et de travailler dans l'UE, pour autant qu'ils/elles remplissent les conditions requises. La libre circulation des personnes est un droit (liberté de mouvement) important aussi pour les citoyen-ne-s suisses, dont environ un demi-million vivent et travaillent aujourd'hui en Europe.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : NON.

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT (LIFD) (DÉDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS PAR DES TIERS)

Situation de départ

Tout a commencé par le projet 18.050 « Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ». Selon celui-ci, la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ou sa limite supérieure devait être portée de 10 100 francs (aujourd'hui) à 25 500 francs. Cette mesure visait à permettre aux familles à revenu élevé, qui ne peuvent pas demander de rabais pour les frais de garde d'enfants à la crèche, de bénéficier de déductions plus élevées pour les frais de garde des enfants par des tiers. Le projet aurait coûté 10 millions de francs, dont environ 2 millions à la charge des cantons. Argument du Conseil fédéral en faveur du projet : un effet sur l'emploi pour les femmes bien qualifiées vivant dans un milieu aisé. Les cantons et tous les expert-e-s ont fortement mis en doute les effets escomptés sur l'emploi.

Cependant, lors de l'examen du projet par le Parlement, le camp de droite, principalement l'UDC et le PDC, a avancé l'argument bien connu selon lequel il ne faut pas privilégier uniquement les familles dont les enfants sont pris en charge par des tiers, mais également tous les autres: c'est ainsi que le conseiller national Philipp Kutter (PDC) a demandé, à titre individuel, que l'on prévoie un « allègement » pour toutes les familles, y compris pour celles qui s'occupent de leurs enfants à la maison. Cela a conduit à la décision tout à fait arbitraire d'inclure une augmentation de la déduction générale pour enfants de 6500 francs à 10 000 francs dans le projet sur les frais de garde d'enfants par des tiers. *In fine*, cette approche a débouché sur des conséquences et pertes fiscales décuplées : au lieu de 10 millions de francs, les pertes fiscales s'élèvent désormais à 370 millions de francs (dont 78 millions à la charge des cantons) ! Bien qu'il s'agisse ici d'un montant de 370 millions de francs, la décision n'a pas fait l'objet d'une consultation et n'a donc pas été soumise à une procédure législative ordinaire. Les cantons rejettent donc catégoriquement cette décision. De plus, les directrices et directeurs cantonaux des finances critiquent le fait que le manque à gagner de 78 millions de francs limiteraient la marge de manœuvre des cantons en matière d'allègements fiscaux et non fiscaux pour les familles avec enfants. Le 27 septembre 2019, contre la recommandation du Conseil fédéral et peu avant les élections fédérales, la majorité de droite au Parlement a voté en faveur de ce cadeau fiscal pour les familles aisées. Le même jour, la Présidence du PS Suisse a décidé de lancer le référendum et a récolté les signatures nécessaires en deux mois et demi seulement.

Évaluation du projet

Les incitations fiscales ne sont pas efficaces en matière de politique familiale. Ce sont encore et toujours les revenus les plus élevés qui bénéficient de ces déductions fiscales – en particulier dans le cas de l'impôt fédéral direct. La présente modification de la loi le démontre de

façon impressionnante : 44 % des familles ne paient pas d'impôt fédéral direct et ne peuvent donc pas bénéficier de cette déduction. Plus de 70 % de la bonification de 370 millions de francs irait à environ 215 000 ménages ayant un revenu imposable supérieur à 100 000 francs. Il s'agit d'environ 21,8 % des ménages (éligibles) avec enfants, soit 5,8 % de l'ensemble des ménages en Suisse. Le reste, soit près de 95 % de la population, devrait en revanche en payer le prix : diminution des contributions cantonales en matière de formation et de réduction des primes et dégradation d'autres prestations et services de l'État. Voilà donc encore une autre arnaque fiscale scandaleuse qui frapperait la classe moyenne. Cette manne, qui serait distribuée avec un arrosoir doré sur les revenus les plus élevés, restera sans effet. Pour ces revenus, la déduction la plus élevée possible est de 910 francs, ce qui n'est que des « cacahuètes » au vu des revenus dont ils bénéficient déjà. Même aux dires du ministre des Finances et conseiller fédéral UDC, Ueli Maurer : « La mesure n'a finalement aucun effet ! » Les déductions générales pour enfants réduisent la force des incitations à retourner sur le marché du travail, ce qui est diamétralement opposé à l'objectif réel du projet. Au cours des dernières années, les salaires élevés et très élevés ont augmenté beaucoup plus fortement que ceux de la grande majorité de la population. Privilégier les revenus supérieurs crée donc une double inégalité fiscale. Le cadeau fiscal que l'UDC, le PDC et le PLR veulent instaurer profiterait précisément aux catégories de revenus dont les salaires ont le plus augmenté ces dernières années.

Les incitations fiscales ne fonctionnent pas pour la politique familiale. Les déductions fiscales profitent toujours à ceux qui ont les revenus les plus élevés. Les familles à faible revenu et les familles monoparentales n'en tirent aucun bénéfice. Une vraie politique familiale consisterait par exemple à une plus grande participation des pouvoirs publics à l'accueil extra-familial des enfants. Si cela doit se faire par l'intermédiaire des impôts, alors le PS préfère les crédits d'impôt, dont toutes et tous profitent dans une même mesure. Les déductions fiscales donnent lieu à un allègement croissant à mesure que les revenus augmentent. En d'autres termes, les déductions fiscales n'offrent aucun allègement aux familles à faible revenu et aux familles à très faible revenu. Il en va autrement des crédits d'impôt, lesquels sont déduits directement du montant de l'impôt dû au lieu de déductions du revenu imposable. Cet instrument permet de concilier, en toute transparence, les principes de la fiscalité liée à la capacité économique et celui de l'équilibre social. Une approche alternative autrement significative pour alléger le fardeau des familles est la réduction des primes d'assurance-maladie, qui ont explosé ces dernières années en comparaison aux salaires et aux rentes. Le PS a lancé une initiative sur la question (initiative d'allègement des primes). Il serait également imaginable d'exempter totalement les enfants et les jeunes adultes en formation des primes d'assurance-maladie.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : NON.

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN EN CAS DE SERVICE ET DE MATERNITÉ (CONTRE-PROJET INDIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN CONGÉ DE PATERNITÉ RAISONNABLE – EN FAVEUR DE TOUTE LA FAMILLE »)

Contexte

L'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable –en faveur de toute la famille» a été lancée par le comité d'initiative «Le congé paternité maintenant!», composé des organisations faïtières Travail.Suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Suisse. L'initiative a été déposée le 4 juillet 2017, munie de 107075 signatures valables. Les auteurs de l'initiative demandaient l'instauration d'un congé de paternité inscrit dans le droit fédéral et financé par le régime des APG d'au moins quatre semaines.

Initialement, le Conseil fédéral avait renoncé à soumettre un contre-projet direct et indirect à l'initiative populaire. C'est sous l'impulsion des Chambres fédérales, en août 2018, que le contre-projet indirect à l'initiative populaire a été élaboré. Ce projet de loi propose cependant uniquement deux semaines de congé paternité.

Ce contre-projet a été adopté par les Chambres fédérales le 27 septembre 2019. Le comité d'initiative a informé la Chancellerie, le 3 octobre 2019, que l'initiative populaire a été retirée conditionnellement.

Un comité de droite porté par l'UDC a lancé, au début du mois de novembre 2019, le référendum contre le projet de loi adopté par le Parlement sur le congé paternité de deux semaines, car ils s'opposent à "la hausse constante des ponctions sur les salaires".

Durant la récolte des signatures, les référendaires ont été à plusieurs reprises accusés d'utiliser des méthodes trompeuses et des arguments mensongers pour obtenir les signatures de la population.

Malgré cela, le référendum contre le congé paternité de deux semaines a abouti. La Chancellerie fédérale a annoncé le 5 février 2020 que 54'489 des 55'120 signatures déposées sont valables.

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) a déposé un recours pour invalider les signatures récoltées frauduleusement. Le Tribunal fédéral (TF), dans sa décision du 24 mars, n'est pas entré en matière sur le recours du Parti socialiste neuchâtelois (PSN). Le TF explique que les décisions de la Chancellerie fédérale relatives à l'aboutissement d'un référendum ne peuvent pas faire l'objet d'un recours, contrairement aux décisions de non-aboutissement. La formulation de la loi est claire et ne laisse aucune place à l'interprétation.

Appréciation du projet

Un congé paternité de deux semaines, aussi minime soit-il, reste néanmoins un premier pas dans la bonne direction pour instaurer à terme un congé parental et atteindre ainsi une société plus égalitaire.

Actuellement, en Suisse, lors de la naissance d'un enfant, les pères ne sont pas égaux concernant le droit ou non à plusieurs jours de congés payés. Selon une étude de Travail.Suisse, 38% des employés soumis à une convention collective de travail n'ont droit qu'à un jour de congé paternité payé. Plus de la moitié n'ont droit qu'à 3 jours ou moins et seule une minorité obtient six jours ou plus. De plus, une autre grande disparité subsiste entre les pères qui peuvent se permettre de prendre un congé non payé et ceux qui ne peuvent pas pour des raisons économiques et/ou par manque de condition-cadre.

Les bénéfices à l'instauration d'un congé paternité sont multiples : Le congé paternité promeut l'égalité hommes femmes, améliore et renforce la relation père-enfant, permet aux mères de travailler davantage, améliore la santé des enfants ainsi que des mères.

Concernant le financement, selon les estimations de l'administration, le congé paternité de deux semaines coûtera 230 millions de francs par an et nécessitera un relèvement de 0,05 point des cotisations sociales concernées (régime APG).

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT

Le PS rejette l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat pour un montant de six milliards de francs pour les raisons suivantes :

1. **En termes de politique financière, l'acquisition d'avions de combat est insoutenable en raison des conséquences fiscales tenaces de la crise du coronavirus.** La crise du coronavirus grève le budget de la Confédération d'un surcroît de dépenses sans précédent. Dans le même temps, la situation économique entraîne une baisse massive des recettes fiscales. Selon la loi sur les finances de la Confédération, un déficit extraordinaire doit être réduit par des excédents budgétisés dans un délai de six à huit ans. Selon des informations fournies par le conseiller fédéral Maurer, le montant lié au « besoin d'ajustement pour les années à venir dans les budgets, dans les comptes annuels atteint 10 à 15 milliards de francs ». Sans nouveaux impôts – qui nécessitent toujours une modification de la Constitution –, il manquera entre 10 et 15 milliards de francs par an au cours des six à huit prochaines années. Si nous devons finir par acheter des avions de combat, cette obligation légale de réaliser des économies aurait un impact désastreux sur l'éducation, le bien-être social, la protection du climat ainsi que sur la lutte internationale contre le coronavirus et ses conséquences. Cela n'est pas viable et serait profondément irresponsable.
2. **Les sommes en jeu sont astronomiques.** Les 6 milliards demandés pour les avions de combat couvrent uniquement les coûts d'acquisition. Le Canada estime que les coûts seront cinq fois plus élevés sur toute la durée d'utilisation du bombardier furtif américain F-35. Idem pour la Cour fédérale des comptes allemande en ce qui concerne la durée de vie de l'Eurofighter. La fondation suisse Forum des entrepreneurs Lilienberg, de tendance plutôt bourgeoise, table pour sa part sur une multiplication des coûts par quatre. Les coûts de durée de vie se situeraient donc entre 24 et 30 milliards de francs. Le DDPS conteste ce chiffre et affirme que tout dépend du type d'avion, du nombre d'unités et du genre d'utilisation – et promeut une politique financière « à l'aveugle ». D'abord, acheter. Ensuite, se laisser surprendre par des coûts induits astronomiques. 24 à 30 milliards de francs pour des avions de combat représentent entre un tiers et la moitié du montant lié au « besoin d'ajustement » évoqué par le conseiller fédéral Maurer. Il serait catastrophique, d'un point de vue financier, que ceux-ci soient maintenant engagés dans des avions de combat luxueux.
3. **Nous ne voulons pas donner de chèque en blanc pour un nombre et un type inconnus d'avions de combat** – un chèque en blanc aux conséquences imprévisibles en matière de politique étrangère. Personne ne sait ni combien ni quel type d'avions de combat nous pourrions acquérir avec les 6 milliards de francs. Nous refusons donc de donner un chèque en blanc pour cela le 27 septembre. À chacun des quatre types d'avions de combat testés sont associées des questions de politique étrangère et des orientations militaires différentes. Le fait d'écarter maintenant cette ligne de conduite du

débat démocratique est profondément anti-suisse et témoigne d'une crainte envers le peuple :

- Achèterons-nous le bombardier furtif F-35, qui pourrait voler sans être détecté depuis la Suisse jusqu'à Moscou et Lisbonne pour y larguer des bombes ? Et dans lequel les services secrets américains sont toujours assis comme passager clandestin dans le cockpit du fait de la liaison de données ? S'agira-t-il de la version F-35 de l'US Navy et de l'US Marine Corps, un avion qui est assez lent et ne peut voler à une vitesse supersonique que pendant des périodes extrêmement courtes, sous peine d'être exposé à des dommages dans sa structure fondamentale et à une perte de sa capacité de furtivité ?
- Ou sera-ce le F/A-18 Super Hornet – également en provenance des États-Unis –, qui diffère du F/A-18 Hornet, dont la Suisse dispose déjà, avant tout par le fait que le Super Hornet est beaucoup plus grand et beaucoup plus lourd et que ses coûts de fonctionnement sont beaucoup plus élevés ?
- Ou s'agira-t-il de l'Eurofighter, un avion dont le développement a commencé il y a près de 40 ans, pendant la guerre froide, et a entraîné des surcoûts exorbitants, mais un avion qui appartient à la même génération que le F/A-18 Hornet, dont la Suisse dispose déjà ? L'Eurofighter que le Ministère allemand de la défense rejette en tant que successeur du Tornado, même si l'industrie allemande gagnerait beaucoup d'argent avec l'Eurofighter ?
- Ou encore le Rafale français, qui a été conçu avant tout comme un avion porteur de bombes atomiques, qui monte et vole donc moins vite que l'Eurofighter et est presque aussi vieux que le F/A-18 Hornet, que la Suisse possède déjà ? Et cela alors même que, pendant deux décennies, il n'a jamais trouvé preneur sur les marchés d'exportation, qu'il n'a fait une percée en Égypte, en Inde et au Qatar qu'à partir de 2015 et qu'aucun État européen ne l'a encore acheté ?

Au lieu de rendre possible un débat démocratique sur ces questions, le Conseil fédéral veut que la population achète les yeux fermés. Cela, nous le refusons.

4. **Il n'y a pas de scénarios plausibles pour les avions de combat de luxe.** La Suisse se trouve au milieu d'un cercle extrêmement large d'États de droit démocratiques stables qui coopèrent étroitement à de nombreux égards. Dans un tel contexte, qui voudrait s'attaquer militairement à la Suisse ? Qui, avec son attaque, atteindra la frontière suisse sans être au préalable arrêté par l'OTAN ? Même le Conseil fédéral qualifie de hautement improbable une attaque militaire concentrée visant la Suisse. Pourtant, il évalue quatre avions de combat de luxe, qui sont parmi les plus modernes et les plus chers disponibles aujourd'hui. Ils sont achetés à des États qui les utilisent principalement à des fins offensives. Pourquoi la Suisse devrait-elle acquérir la capacité de larguer des bombes à mille kilomètres au-delà de sa frontière nationale – si possible avec une capacité de furtivité ? Il n'y a tout simplement pas de scénario pertinent pour des avions de combat de luxe aussi lourds, grands et coûteux que ceux qui sont actuellement à l'étude.

5. **La promesse de sécurité n'a aucun fondement.** De tels avions de combat ont besoin d'un abri souterrain ainsi que de pistes de décollage et d'atterrissage. Dans le cas (de toute façon très improbable) d'une attaque concentrée sur la Suisse, ceux-ci seraient détruits en quelques heures au moyen de missiles guidés. De plus, aucune force aérienne intelligente ne peut repousser une attaque aérienne en utilisant des avions de combat ultraperformants. Ce serait beaucoup trop risqué. Israël, par exemple, utilise à cette fin presque exclusivement des missiles. Ceux-ci sont disponibles en permanence et beaucoup moins chers. Les avions de combat lourds et luxueux sont également inadaptés à la protection contre les actions terroristes menées avec des drones de toute sorte, des avions légers volant à très basse altitude et très lentement, remplis d'explosifs, ou des missiles de croisière volant à très basse altitude et très vite. Ils n'apportent pas de réponse adaptée à toutes ces menaces, qui planent à coup sûr au-dessus de la Genève internationale ! Le bouclier de l'espace aérien promis est pavé d'illusions – sans aucune trace de sécurité dans l'espace aérien.
6. **Il existe d'autres options – qui sont peu coûteuses, mais qui n'ont jamais été étudiées en profondeur.** Le PS a présenté un concept alternatif. La charge principale de la sécurité de l'espace aérien doit reposer sur quatre piliers : un avion de combat léger, un meilleur radar, un meilleur système de conduite et contrôle et une meilleure défense sol-air. Leur disponibilité est bien supérieure à celle des avions de combat ultraperformants, qui se trouvent le plus souvent dans les hangars pour la maintenance sophistiquée. Pour la police de l'air, un avion de combat léger est suffisant dans presque tous les scénarios. Celui-ci est quatre à six fois moins cher à l'achat et 15 à 20 fois moins cher à l'utilisation. Cela préserve les actuels F/A-18 Hornet et prolonge leur durée de vie bien au-delà de 2030. Ils restent disponibles pour des scénarios plus corsés. Cela permet d'économiser beaucoup d'argent pour l'acquisition et l'utilisation, de protéger l'environnement et le climat et de faire moins de bruit : en clair, de jouir d'une double sécurité à moitié prix.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : NON.

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA CHASSE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES ET OISEAUX SAUVAGES (LOI SUR LA CHASSE, LChP)

La révision de la Loi sur la chasse (Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages [LChP]) adoptée par les Chambres fédérales va bien au-delà de l'objectif initial, qui consistait à traiter la question des loups de manière pragmatique. Au lieu d'une régulation douce des effectifs, la révision conduit, dans le cas du loup, à des tirs à titre préventif. Cela ne doit pas être considéré comme un compromis pragmatique dans la gestion du nombre de loups, mais plutôt comme un affaiblissement inacceptable de la protection des espèces. Le retour des loups est prétexte à imposer une chasse de grande envergure dirigée contre les espèces animales protégées. Or, c'est non seulement le loup, mais la nature en général, les mammifères et les oiseaux protégés, ainsi que le bien-être des animaux, que l'on mettrait ainsi sous pression : la protection des castors, des lynx, des hérons gris et d'autres espèces protégées est également remise en question.

Par ailleurs, la nouvelle LChP délègue le pouvoir décisionnel en matière de réglementation aux cantons. La Confédération ne serait désormais que consultée, s'affranchissant ainsi de sa responsabilité constitutionnelle. La motion Engler, à l'origine de cette révision complète de la loi, ne l'exigeait pas. La Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel du Conseil de l'Europe, exige en outre une approche uniforme de la protection des loups et des espèces, car la faune ne connaît ni frontières cantonales ni frontières nationales. L'on est par ailleurs en droit de douter que tous les cantons disposent des compétences et des ressources nécessaires pour surveiller et réguler les espèces protégées. Le système de compétences actuel repose sur le principe éprouvé suivant : « la chasse aux cantons, la protection à la Confédération » – cela garantit la sécurité juridique nécessaire. Cette révision entraînera des divergences cantonales dans le traitement des espèces animales concernées.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : NON.

POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR

RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

R-4A DU PS NEUCHÂTELOIS: LA DÉMOCRATIE NE S'ACHÈTE PAS : PAS DE RÉCOLTES RÉMUNÉRÉES DE SIGNATURES AU PS !

Depuis le début des récoltes de signatures du référendum contre le congé paternité, de nombreux témoignages de toute la Suisse romande, réunis par le PSN, ont fait état de récoltes frauduleuses de signatures. Certains récolteurs annoncent faire signer « pour » le congé paternité ou « à propos » de celui-ci. Les feuilles de signatures sont souvent pliées de manière à ce que le signataire ne sache pas vraiment ce qu'il signe. Des récolteurs disent avoir été trompés par leur employeur et ne pas savoir qu'ils récoltent contre le congé paternité. Ils habitent souvent en France et n'ont pas beaucoup de connaissances en matière de politique suisse⁴. Ces faits avaient déjà été dénoncés lors du référendum contre la norme pénale anti-homophobie.

Ces pratiques menacent la démocratie directe et résultent directement du fonctionnement capitaliste du "marché des signatures". Des entreprises se font promettre 2 à 3 francs par signature alors que leurs employés ne sont payés qu'un franc par signature⁵. Ces entreprises et récolteurs sont donc encouragés à instaurer des pratiques mensongères pour maximiser leurs marges, ceci au détriment des droits politiques et de la démocratie. Sans coup d'arrêt à cette tendance inquiétante, les outils du référendum et de l'initiative sont menacés : les récoltes de signatures dans la rue deviendront difficiles suite à un déficit de confiance de la population et, à terme, ces outils démocratiques devront être restreints pour éviter les fraudes. Le PSS, principale force d'opposition, risque ainsi de perdre ses principaux moyens de lutte.

Outre les dérives trompeuses causées par les récoltes rémunérées à la signature, ces dernières renforcent un autre problème démocratique : la force politique des partis bourgeois. Avec ses soutiens économiques, un parti comme l'UDC n'aurait aucune peine à déboursier des dizaines de milliers de francs pour un référendum voire des centaines de milliers pour une initiative. Cette distorsion du système démocratique s'ajoute aux avantages déjà

⁴ [24heures, le 6 décembre 2019](#)

[RTS info, le 6 décembre 2019](#)

[Blick, le 23 décembre 2019](#)

[NZZ, le 4 février 2020](#)

[NZZ, le 8 février 2020](#)

⁵ <https://www.rts.ch/info/suisse/11058497-recolte-remuneree-de-signatures-des-pratiques-trompeuses-devoilees.html>

nombreux des partis riches sur le terrain politique. Il n'est pas acceptable que les référendum et initiatives deviennent de simples produits dans un supermarché pour les partis bourgeois !

Considérant que la seule solution efficace pour éviter ces écueils est l'interdiction de rémunérer des personnes spécifiquement pour récolter des signatures (à la signature ou à l'heure), qui sera probablement proposée au niveau fédéral⁶,

considérant que le PSS, parti dont l'essence réside dans sa force militante, dont les membres sont les plus nombreux dans les rues depuis toujours pour récolter de signatures, doit de plus de plus être exemplaire, même en l'absence d'interdiction fédérale,

1. le Parti socialiste suisse ainsi que ses sections cantonales et locales n'auront plus recours à des contrats prévoyant une rémunération spécifique pour les récoltes de signatures visant à faire aboutir des demandes démocratiques (initiatives, référendum, pétitions...),
2. le Parti socialiste suisse soutient une interdiction fédérale des contrats prévoyant une rémunération spécifique pour les récoltes de signatures.

Proposition du Comité directeur: Refuser au profit de la contre-résolution du Comité directeur.

⁶ <https://www.rts.ch/info/suisse/11070843-le-referendum-contre-le-conge-paternite-de-deux-semaines-conteste.html>, fin de l'article.

R-4B CONTRE-RÉSOLUTION DU COMITÉ DIRECTEUR: LA DÉMOCRATIE NE S'ACHÈTE PAS: PAS DE SALAIRE À LA SIGNATURE AU PS!

Depuis le début des récoltes de signatures du référendum contre le congé paternité, de nombreux documents de toute la Suisse romande, réunis par le PSN, ont fait état de récoltes frauduleuses de signatures. Certains récolteurs annoncent faire signer « pour » le congé paternité ou « à propos » de celui-ci. Les feuilles de signatures étaient souvent pliées de manière à ce que le signataire ne sache pas vraiment ce qu'il signe. Des récolteurs ont affirmé avoir été trompés par leur employeur et ne pas avoir été informés qu'ils récoltaient contre le congé paternité. Ces récolteurs habitent souvent en France et n'ont pas beaucoup de connaissances en matière de politique suisse⁷. Ces faits avaient déjà été dénoncés lors du référendum contre la norme pénale anti-homophobie.

Ces pratiques menacent la démocratie directe et résultent directement du fonctionnement capitaliste du « marché des signatures ». Des entreprises se font promettre 2 à 3 francs par signature alors que leurs employés ne sont payés qu'un franc par signature⁸. Ces entreprises et récolteurs sont donc encouragés à instaurer des pratiques mensongères pour maximiser leurs profits, ceci au détriment des droits politiques et de la démocratie. Sans coup d'arrêt à cette tendance inquiétante, les outils du référendum et de l'initiative sont menacés : les récoltes de signatures dans la rue deviendront difficiles suite à un déficit de confiance de la population. Dans le pire des cas, à terme, ces outils démocratiques devront être restreints pour éviter les fraudes. Le PS Suisse, principale force d'opposition, risque ainsi la perte de ses principaux moyens de lutte.

Outre les dérives trompeuses causées par les récoltes rémunérées à la signature, ces dernières renforcent un autre problème démocratique : la force financière des partis bourgeois. Avec ses soutiens économiques, un parti comme l'UDC n'aurait aucune peine à déboursier des dizaines de milliers de francs pour un référendum voire des centaines de milliers pour une initiative. Cette distorsion du système démocratique s'ajoute aux avantages déjà nombreux des partis riches sur le terrain politique. Il n'est pas acceptable que les référendums et initiatives deviennent, pour les partis bourgeois, de simples produits dans un supermarché politique !

⁷ [24heures, le 6 décembre 2019](#)
[RTS info, le 6 décembre 2019](#)
[Blick, le 23 décembre 2019](#)
[NZZ, le 4 février 2020](#)
[NZZ, le 8 février 2020](#)

⁸ <https://www.rts.ch/info/suisse/11058497-recolte-remuneree-de-signatures-des-pratiques-trompeuses-devoilees.html>

Une solution efficace pour éviter ces pratiques passe par l'interdiction de rémunérer des personnes à la signature. La rémunération à la signature augmente démesurément la pression sur les récolteurs/trices et, partant, le risque de pratiques déloyales.

En tant que parti, pour qui la récolte de signatures fait partie intégrante de son identité politique, le PS Suisse doit donc donner le bon exemple.

1. Pour cette raison, le Parti socialiste suisse, ses Partis cantonaux et ses sections ne concluront plus de contrat prévoyant un paiement au nombre de signatures récoltées pour les récoltes de signatures à caractère politique (initiatives, référendums, pétitions...)
2. Le PS Suisse continue donc à réclamer une interdiction fédérale des contrats prévoyant un paiement à la signature pour les récoltes de signatures à caractère politique.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-5 DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ DE GENRE » DU PS SUISSE

Le PS Suisse se bat pour l'égalité des droits et des chances des personnes queer à l'intérieur et à l'extérieur du parti. Il crée un organe permanent à cette fin.

Cela fait partie de la perception et de l'identité de notre parti : le PS s'est toujours engagé en faveur de **l'égalité des droits et des chances de toutes les personnes**, indépendamment de leur origine, de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur sexe ou de la façon dont elles vivent et s'aiment. Les personnes queer – également nommées LGBTIQ* (lesbien, gay, bisexuel, transgenre, intersexe et queer) – sont des personnes qui, en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leurs caractéristiques de genre, ne correspondent pas à la norme hétérosexuelle cis.

Ce n'est donc pas un hasard si, dès 1982, le PS Suisse a appelé dans son programme à une ouverture du mariage aux personnes aimant des personnes du même sexe – à une époque où, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'homosexualité était encore considérée comme une maladie. Notre parti s'est également battu pour l'introduction de la loi sur le partenariat (LPart), pour l'adoption de l'enfant du ou de la conjoint-e pour les couples de même sexe, pour la protection des personnes homosexuelles et bisexuelles contre les appels à la haine et aux discriminations et, aujourd'hui, pour l'ouverture du mariage civil aux personnes queer, avec des droits égaux et des obligations égales pour tous les couples.

Malgré la **longue lutte de notre parti et une plus grande écoute des revendications des personnes queer dans la société** – et aujourd'hui dans d'autres partis également –, celles-ci sont encore bien loin d'avoir les mêmes droits et les mêmes chances que les autres dans la société, le monde du travail et la politique. Ainsi, les personnes queer ont généralement des salaires plus bas pour le même travail, ont moins de possibilités de faire carrière, ne bénéficient d'aucune protection explicite en vertu de l'article sur l'égalité et sont **clairement sous-représentées dans les fonctions politiques et au sein des partis**, même si elles représentent plus de 10 % de la population.

Nous savons par notre expérience au sein du PS que des **efforts supplémentaires sont encore nécessaires jusqu'à ce que les groupes défavorisés et sous-représentés aient les mêmes chances que la majorité en société et en politique**. Cela correspond également à la tradition du PS, laquelle repose sur des organes permanents du parti, tels que les Femmes* socialistes suisses, le PS Migrant-es ou le PS60+. De nombreux partis socialistes actifs dans d'autres pays d'Europe occidentale disposent déjà d'organes comparables pour les préoccupations de leurs membres queer.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une mesure qui aurait aussi dû être prise depuis longtemps au sein du PS Suisse. Nous voulons à l'avenir rester le parti le plus compétent en

matière d'**égalité de tous les sexes et de toutes les personnes** et, donc, des personnes queer.

Pour cela, nous allons adopter les résolutions suivantes :

- La Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre » (OSIG) est chargée de préparer les prérequis nécessaires (y compris les amendements aux statuts) pour que, **lors du prochain Congrès du parti, un organe permanent** analogue aux Femmes* socialistes suisses, au PS Migrant-e-s ou au PS60+ soit créé pour représenter les **camarades queer et leurs préoccupations au sein du parti**. Le nouvel organe veillera à ce que l'égalité réelle et l'égalité des droits effective pour les personnes queer soient respectées au sein du PS Suisse ainsi que dans la vie politique et la société en général.
- Avant même la décision relative à ce nouvel organe, le PS Suisse entreprend des mesures concrètes en faveur d'une **égalité réelle et d'une représentation adéquate des camarades queer à l'intérieur et à l'extérieur du parti**.
- Les actions, revendications, initiatives, etc., concernant des préoccupations queer ou liées à celles-ci sont discutées à l'avance avec les camarades queer ou avec les associations représentant leurs intérêts : « Plus rien sur nous sans nous ! »
- Le PS Suisse appelle activement à la **participation à des actions ou à des rassemblements** (Pride Zurich, Pride Genève, IDAHOBIT (Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie), Actions pour le mariage pour toutes et tous), afin que cette participation soit perçue comme un soutien du parti reconnu de l'extérieur.
- Le PS Suisse soutient et encourage les **Partis cantonaux** à veiller que des organes ad hoc soient également créés au niveau cantonal.
- Le PS Suisse, les Partis cantonaux et les **sections encouragent activement la nomination de personnes queer dans les organes et les fonctions au sein du parti, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur** de celui-ci.
- Les personnes qui sont reconnaissables comme queer sont particulièrement vulnérables à la discrimination, à l'hostilité, aux attaques et aux atteintes à leur dignité. Le **PS punit et condamne activement** toute forme de discrimination observée non seulement en société, mais aussi au sein du parti.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Motif : La lutte pour l'égalité des chances et des droits des personnes queer est au cœur des préoccupations du Comité directeur du parti. Si nous entendons poursuivre et renforcer cette lutte avec cohérence, il est donc juste et important de créer un organe permanent pour les camarades queer du PS Suisse.

Signataires : Muriel Waeger et Angelo Barrile, coprésident-e-s de la Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre » (OSIG)

R-6 DU PS MIGRANT-E-S : PROFILAGE RACIAL - AGIR EN-FIN !

Lors de sa conférence annuelle du 9 juin 2018 à Berne, le PS Migrants Suisse a adopté le papier de position ci-dessous. Lorsque nous avons relu ce texte à la lumière de la discussion mondiale sur la mort brutale de l'Afro-Américain George Floyd, nous avons réalisé que nous n'avions guère progressé depuis lors. Le problème du racisme et du « profilage racial » – soit le fait que dans ce pays, les personnes à la peau foncée sont soumises à des contrôles de police plus fréquents et plus grossiers – n'est toujours pas résolu. Il faut agir maintenant !

À l'origine, le concept de « profilage racial » (au sens de « profilage ethnique et discriminatoire ») vient des États-Unis. Il désigne le contrôle et la fouille, par la police, de personnes en raison de leur seule apparence. Celles-ci sont perçues par le personnel de sécurité comme « étrangères » sur le plan ethnique ou religieux. Le comportement de la personne concernée ne justifie pourtant pas un contrôle. Même si l'étendue réelle du phénomène n'est pas claire, les personnes qui sont perçues comme étant d'origine étrangère font régulièrement l'expérience d'être contrôlées et fouillées sans raison apparente. Ces contrôles sont ressentis comme dégradants par les personnes concernées et affaiblissent leur confiance dans la police. Ils peuvent aussi avoir un effet traumatisant dans certains cas. Il est donc important, du point de vue tant des personnes concernées que de la police, que cette question soit abordée. Une discussion politique et sociétale au sujet de cette pratique policière est nécessaire.

La Suisse a signé et ratifié divers traités internationaux qui thématissent entre autres le profilage racial :

- « Interdiction de discrimination (raciale) » de la Convention européenne des droits de l'homme, article 14 (CEDH) ;
- « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », article 2 (alinéa 1) et article 26 (Pacte II de l'ONU) ;
- « Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » de l'ONU (CERD).

Cependant, un rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance de 2014 montre que la Suisse a encore une marge d'amélioration considérable dans le domaine du profilage racial. Ce document demande aux autorités suisses de veiller à ce que les dispositions légales soient révisées, que les textes légaux soient mis en œuvre ou qu'une jurisprudence établie prenne forme, de sorte que les contrôles d'identité ne puissent être effectués que sur la base d'un soupçon raisonnable. L'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) peut, le cas échéant, préconiser des mesures disciplinaires à l'intention de la police (ECRI 2014 : 31).

Revendications du PS Migrant-e-s

1. Le profilage racial doit enfin être pris au sérieux et reconnu comme un enjeu pour la politique, la société et les institutions des forces de l'ordre étatiques.
2. Les législateurs actifs au niveau fédéral, cantonal et communal créent ou renforcent les conditions-cadres juridiques concrètes.
 - Le profilage racial/ethnique doit être proscrit par des interdictions légales explicites, inscrites à la fois dans la loi sur les douanes (art. 100), dans la loi sur les étrangers (à l'art. 9) et dans le code pénal.
 - Des études statistiques fiables sur les activités de contrôle doivent enfin être menées.
 - Ancrage de l'interdiction des contrôles d'identité arbitraires (dénusés de tout soupçon raisonnable) dans la loi sur les étrangers et le Code de procédure pénale.
 - Mise en place de points de contact indépendants pour les victimes de profilage racial et constitution d'organismes consacrés aux plaintes.
 - En cas de poursuites pénales contre la police, l'indépendance de la procédure doit être assurée.
3. Élaborer et introduire, du côté des forces de l'ordre étatiques, des mesures propres à garantir des pratiques d'intervention non discriminatoires – et surveiller l'application de ces mesures. Pour la réalisation de ces objectifs, nous exigeons :
 - L'introduction d'un système de quittances. Les quittances doivent indiquer la raison et le résultat du contrôle opéré.
 - L'embauche de membres de groupes sociaux minoritaires au sein du Corps de police et du Corps des gardes-frontière.
 - La promotion des compétences linguistiques chez les policiers.
 - La formation et la sensibilisation des membres des forces de l'ordre à cette thématique.
 - Dans le cadre de la formation et de la formation continue des membres de la police et du Corps des gardes-frontière, la thématique du profilage racial et des dispositions légales correspondantes.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-7 DU PS MIGRANT-E-S : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ AU LIEU DE S'EN PRENDRE À LA POPULATION ISSUE DE LA MIGRATION – CONTRE LA RÉTROGRADATION DU DROIT DE SÉJOUR EN RAISON DE L'AIDE SOCIALE ET DE LA LANGUE

Le PS est le parti des plus faibles de notre société. Sans le travail de milliers de personnes issues de la migration, que celles-ci soient ou non au bénéfice de la nationalité suisse (et des droits de cité), notre pays ne fonctionnerait pas sur les plans social, culturel, scientifique et économique.

Au lieu de reconnaître cette énorme contribution et de veiller à ce que chacun-e puisse participer pleinement à la vie en société, nos autorités ont, ces dernières années, amplement favorisé la dégradation des conditions d'un séjour sûr et de qualité en Suisse. Depuis 2019, la perception d'une aide sociale sans qu'il n'y ait eu de faute commise par la personne bénéficiaire et des connaissances linguistiques prétendument insuffisantes peuvent entraîner la fragilisation, voire la perte du droit de séjour en Suisse.

Ce problème est devenu plus aigu avec la crise du coronavirus. Il n'existe à ce jour pas de filet de sécurité sociale pour les personnes qui sont employées par des particuliers et inscrites auprès d'eux sur la base d'un petit nombre d'heures de travail plus ou moins régulières. En règle générale, il s'agit de femmes de ménage ou actives dans les nettoyages issues de milieux socialement défavorisés qui n'ont que très peu ou pas du tout d'économies. Nombreuses sont les personnes qui glissent vers l'aide sociale sans qu'il y ait eu faute de leur part. Pire encore : elles n'osent pas s'adresser à l'aide sociale, car cela compromettrait leur droit de séjour et leurs chances de naturalisation. C'est pourquoi de longues files d'attente se forment là où des organes caritatifs distribuent de la nourriture. Un retour à l'avant-dernier siècle !

La raison de ces conditions intolérables est que la loi révisée sur les étrangers ne tient pas compte du droit constitutionnellement garanti à l'assistance sociale (Cst art. 115) et, selon la situation, porte en pratique atteinte au droit de la population étrangère résidente à l'assistance sociale. Cette loi, qui a été par la même occasion rebaptisée loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), est entrée en vigueur en deux étapes. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les bénéficiaires de l'aide sociale compromettent grandement leurs chances de naturalisation et, depuis le 1^{er} janvier 2019, mettent aussi en danger leur droit de séjour. Depuis lors, un permis d'établissement (permis C) peut être rétrogradé en permis de séjour (permis B), ou le droit de séjour peut être retiré complètement si les exigences très élevées en matière d'intégration prévues à l'article 58a de la LEI ne sont pas remplies. La rétrogradation peut également être liée à des conditions qui régissent la poursuite du séjour en Suisse (art. 62a de l'OASA, Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative). Après une rétrogradation, le permis d'établissement peut être réémis au plus tôt après cinq ans, à condition que la personne se soit bien intégrée entre-temps – comme si cinq ans de précarité faciliteraient l'intégration ! Dans le cas des réfugié-e-s reconnu-e-s, le fait de lier la perception

d'une aide sociale au droit de séjour entraîne une atteinte inacceptable au droit d'asile et viole donc la convention de 1951 sur les réfugié-e-s. Il est particulièrement inquiétant de constater que la perception de l'aide sociale est souvent le résultat d'une discrimination antérieure.

Le niveau de langue requis est lui aussi tout à fait inacceptable. Les personnes qui sont venues en Suisse dans les années 1950 et 1960 en tant que « travailleuses et travailleurs invité-e-s » n'ont souvent pu fréquenter l'école que quelques années avant leur arrivée. Il est absurde d'exiger d'elles un test de langue écrit aujourd'hui, à un âge « avancé ». Et il est profondément inhumain de faire dépendre la prolongation du permis d'établissement C du résultat du test de langue. Le niveau de langue requis est pour ainsi dire hors de portée pour de nombreuses personnes en situation de précarité sociale. Lier les compétences linguistiques au droit de séjour ne constitue pas une contribution à l'intégration. Au contraire, la rétrogradation du droit de séjour est un obstacle au processus d'intégration.

L'autorisation d'établissement peut être révoquée pour cause de perception de prestations sociales et en raison de connaissances linguistiques prétendument insuffisantes (art. 63 LEI) – même après plus de 15 ans d'établissement en Suisse ! Un éventuel risque de dépendre de l'assistance sociale peut également porter atteinte au droit au regroupement familial. Pour aggraver les choses, les cantons appliquent ces dispositions vagues de manière totalement arbitraire. Même aujourd'hui, en pleine crise du coronavirus, les gens souffrent de graves problèmes supplémentaires en ce qui concerne leur droit de séjour parce qu'ils dépendent de l'aide sociale sans qu'il y ait eu faute de leur part et leurs chances de naturalisation future s'amoindrissent.

Par conséquent, le PS Migrant-e-s exige ceci :

- Recevoir une aide sociale est un droit ancré dans la Constitution et dans la loi. Le recours à l'aide sociale ne doit en aucun cas entraîner des désavantages en termes de droit de séjour ou de naturalisation. Les personnes qui vivent dans la détresse sociale sans que ce soit leur faute, qui n'ont accès ni à la formation ni à un revenu, ne devraient pas perdre leur permis d'établissement ; elles ont plutôt besoin de soutien et d'aide pour redevenir des membres à part entière de la société.
- Les droits procéduraux des bénéficiaires de l'aide sociale ne doivent pas non plus être restreints, comme certains cantons tentent actuellement de le faire. Les décisions provisoires des services sociaux devraient continuer à être susceptibles d'appel. C'est pourquoi le PS soutient la décision selon laquelle un arrêt contraire du Tribunal fédéral est porté en appel devant la Cour européenne des droits de l'homme.
- Le délai absolu de protection actuellement en vigueur de 15 ans doit être réintroduit : toute personne ayant eu un permis d'établissement pendant 15 ans ne peut le perdre pour la simple raison qu'elle dépend de l'aide sociale ou que ses compétences linguistiques sont réputées insuffisantes.

- La dépendance à l'égard de l'aide sociale et des compétences linguistiques prétendument insuffisantes ne doivent pas être assimilées à une intégration insuffisante ou inexistante.
- Le droit au regroupement familial ne doit pas être fragilisé. Il s'agit bien plutôt de reconnaître que le regroupement familial améliore la capacité de répondre aux conditions d'une intégration réussie.
- L'aide sociale ne peut être inférieure au minimum fixé par l'art. 12 de la Constitution fédérale. Ce principe a été récemment réaffirmé par le Tribunal fédéral.
- Le délai d'attente de cinq ans prévu à l'article 34, paragraphe 6, de la LEI doit être supprimé.
- La Confédération doit veiller à ce que les cantons ne durcissent au moins pas davantage les conditions fixées par le droit fédéral et ne fassent pas usage de clauses de rigueur dans des cas particuliers.
- Les personnes touchées par une rétrogradation devraient être systématiquement encouragées à déposer une plainte.
- Le PS fera tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre la nouvelle fragilisation du droit de séjour des bénéficiaires de l'aide sociale annoncée par le Conseil fédéral en février 2020.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.